



RAPPORT DE SUIVI-ÉVALUATION DES ENTREPRISES AGRÉÉES FOCUS 2019





AKWABA

en Côte d'Ivoire, Terre d'opportunités



SCANNEZ MOI POUR

telecharger le catalogue
de fiches projets

Direction Générale

1^{er}, 2^e étage, Immeuble MEMANOU, Boulevard Clozel,
Plateau-Abidjan
Téléphone : +225 27 20 31 14 00 Fax : +225 27 20 31 14 09

Contactez nous

 www.cepici.ci

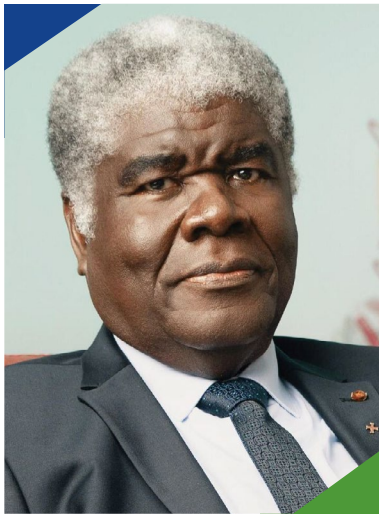


Guichet Unique des Formalités d'Entreprises

Immeuble Grand Siècle, Carrefour PISAM, 2^e, 3^e & 4^e étage,
Cocody-Abidjan
Téléphone : +225 25 22 01 79 00 / 01 / 14 Fax : +225 27 20 30 23 94

Suivez nous

 CEPICI Officiel  CEPICI Officiel  CEPICI Officiel



Monsieur **ROBERT BEUGRE MAMBE**

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE

Son Excellence Monsieur Alassane SOUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, a inscrit son action dans une perspective de prospérité durable en s'engageant à doter le pays d'infrastructures modernes et adaptées aux impératifs du développement socioéconomique.

Cette dynamique traduit l'ambition de bâtir une économie compétitive et diversifiée, propice à la fourniture de services de haute qualité aux populations et aux acteurs économiques. Dans cette optique, des réformes structurelles majeures ont été menées pour combler les déficits existants. Le secteur énergétique, les infrastructures de transport (routier, aérien et maritime) ainsi que les réseaux numériques ont été significativement renforcés, améliorant ainsi l'attractivité et la compétitivité du pays tout en répondant aux besoins sociaux fondamentaux.

Le Plan National de Développement (PND 2021-2025) incarne pleinement cette ambition. Doté d'un budget total d'environ 59 000 milliards de F CFA, il mise sur une

implication renforcée du secteur privé, qui devrait assurer près de 75 % du financement. Cette approche stratégique souligne le rôle essentiel du secteur privé dans la création de richesse, l'innovation et l'emploi.

Ces avancées ont ainsi favorisé la consolidation de la Côte d'Ivoire en tant que destination privilégiée pour les investissements privés en Afrique de l'Ouest. La stabilité politique, les réformes audacieuses et des initiatives stratégiques telles que le Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires en Côte d'Ivoire (PACA-CI) ont permis d'attirer des capitaux dans des secteurs clés de l'économie.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire promeut activement des investissements susceptibles de stimuler l'émergence des PME locales et d'intégrer davantage les chaînes de valeur nationales. Cette approche vise à garantir des retombées économiques et sociales tangibles, consolidant ainsi le rôle moteur du secteur privé dans l'accélération de la croissance et l'amélioration du bien-être des populations.

L'essor économique repose sur une stratégie d'optimisation des investissements privés, en mettant l'accent sur la transformation locale des matières premières et le développement des services à forte valeur ajoutée. Cet axe stratégique permet de réduire la dépendance aux importations et de maximiser la création de richesse sur le territoire national.

Enfin, ce modèle de développement est encadré par une gouvernance transparente et efficace, comme en témoigne la sixième édition du Rapport de suivi-évaluation des entreprises agréées en 2019, garantissant ainsi un climat propice aux affaires et à la compétitivité durable de notre économie.



Monsieur FIDELE GBOROTON SARASSORO

MINISTRE, DIRECTEUR DE CABINET DU
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, PRESIDENT
DU CONSEIL DE GESTION DU CEPICI

L'accélération de la transformation économique repose sur des initiatives ciblées pour améliorer l'environnement des affaires et consolider le rôle de la Côte d'Ivoire en tant que moteur économique régional. Dans un contexte mondial marqué par la crise sanitaire, la résilience ivoirienne a été exemplaire : en 2020, alors que de nombreuses économies s'effondraient, notre pays a maintenu un taux de croissance positif de 2 %, atteignant une expansion impressionnante de 7,4 % en 2021.

Cette solidité économique a été saluée par les institutions internationales, la Côte d'Ivoire étant classée deuxième en Afrique subsaharienne pour la qualité de sa gestion financière par l'agence de notation Standard & Poor's.

De plus, l'économie ivoirienne fait preuve

d'une résilience remarquable, portée par une transformation structurelle dans l'ensemble des secteurs clés. Le Plan National de Développement (PND) 2021-2025 mise sur une contribution majoritaire du secteur privé, qui devrait assurer plus des trois quarts des investissements prévus. Avec un investissement global évalué à 59 000 milliards de FCFA, dont 43 646,7 milliards (74 %) issus du secteur privé, ce plan reflète la détermination de la Côte d'Ivoire à mobiliser des ressources pour accélérer son développement.

Par ailleurs, l'attractivité accrue de l'économie ivoirienne s'est traduite par une progression significative des Investissements Directs Étrangers (IDE), qui ont bondi de 620 millions USD (1,1 % du PIB) en 2018 à 1 599,1 millions USD (2,3% du PIB) en 2023. Parallèlement, les investissements directs nationaux ont connu une expansion remarquable, passant de 24 millions USD en 2018 à 490 millions USD en 2023.

Cependant, l'objectif ne se limite pas à capter des investissements ; il est primordial d'assurer leur impact tangible sur le développement économique et social. À cet effet, le CEPICI a mis en place un dispositif de suivi-évaluation des entreprises agréées afin de mesurer et d'optimiser l'effet de ces investissements.

Le sixième rapport de suivi-évaluation, portant sur les entreprises agréées en 2019, constitue une ressource stratégique pour les décideurs et les acteurs économiques. Il illustre les retombées économiques et sociales des investissements privés et renforce la transparence des politiques publiques.



Madame SOLANGE AMICHIA

DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CEPICI

Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) joue un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre des instruments de politique économique, visant à positionner le pays comme une destination privilégiée pour les investissements privés.

En facilitant les investissements, le CEPICI simplifie les démarches administratives, offre des avantages fiscaux et soutient le développement de partenariats. Il mène également des réformes pour améliorer le climat des affaires, notamment en matière de digitalisation, de réduction des délais et de transparence.

Grâce à des initiatives stratégiques, le CEPICI facilite la concrétisation des investissements, valorise les opportunités sectorielles et crée des liens entre les investisseurs et les acteurs publics et privés.

Dans un contexte de compétitivité accrue, le Code des Investissements de 2012 a été révisé en 2018 afin de mieux répondre aux impératifs économiques et aux évolutions du marché. Cette adaptation a renforcé l'attractivité du pays en optimisant les incitations pour les investisseurs.

Malgré les défis posés par la crise sanitaire mondiale COVID-19, le CEPICI a démontré une résilience exemplaire grâce à une stratégie proactive de mobilisation des investissements et un dispositif rigoureux de suivi-évaluation des projets agréés. Cette approche garantit un alignement optimal des investissements avec les priorités économiques nationales.

Le CEPICI a instauré une culture de suivi et d'évaluation des investissements agréés, contribuant ainsi à l'amélioration continue de la transparence et de l'efficacité des initiatives publiques. Cette démarche constitue un outil essentiel d'aide à la décision pour piloter stratégiquement les interventions économiques et maximiser leur impact.

Le présent rapport de suivi-évaluation des investissements agréés en 2019 s'inscrit dans cette volonté d'optimisation. Il offre une analyse détaillée des performances des projets agréés, mettant en évidence leurs retombées économiques et sociales, ainsi que les défis à relever pour une mise en œuvre efficiente.

Par cette approche méthodique et structurée, le CEPICI confirme son engagement à faire de la Côte d'Ivoire un pôle d'investissement de référence, propice à une croissance inclusive et soutenue.



AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

COORDONNER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT D'UN CLIMAT DES AFFAIRES ATTRACTIF POUR LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

ATTRACTION DES INVESTISSEMENTS

ATTIRER LES INVESTISSEMENTS DANS LES SECTEURS PORTEURS DE LA CÔTE D'IVOIRE



GUICHET UNIQUE DES FORMALITÉS D'ENTREPRISES

À VOS CÔTÉS POUR VOUS FACILITER CHAQUE ÉTAPE DE LA CRÉATION DE VOTRE ENTREPRISE



Scannez le QR CODE

pour visiter notre site internet



FACILITATION DES INVESTISSEMENTS

UN CODE DES INVESTISSEMENTS ATTRACTIF POUR GARANTIR DES INVESTISSEMENTS RENTABLES

TABLE DES MATIERES

MOT DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU CADRE DE VIE	00
MOT DU MINISTRE, DIRECTEUR DE CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, PRESIDENT DU CONSEIL DE GESTION DU CEPICI	04
MOT DE LA DIRECTRICE GENERALE DU CEPICI	05
REMERCIEMENTS	09
GLOSSAIRE	10
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	11
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	12
LISTE DES GRAPHIQUES	13
LISTE DES ANNEXES	14
CONTEXTE	16
RESULTATS CLES	20
I. SUIVI DES ENTREPRISES AGREEES	21
1. Difficultés rencontrées par les entreprises interrogées	21
2. Poursuite des activités des entreprises agréées en 2019	23
3. Synthèse	23
II. SUIVI DES INVESTISSEMENTS	24
1. Investissements agréés	24
a. Volume d'investissements réalisés par type d'investissement	25
b. Volume d'investissements réalisés par origine	25
c. Volume d'investissements réalisés par secteur d'activité	26
d. Volume d'investissements réalisés par zone d'investissement	27
e. Volume d'investissements réalisés par typologie d'entreprise	28
2. Recettes fiscales et douanières	29
a. Recettes fiscales générées	29
i. Recettes fiscales générées par type d'investissement	29
ii. Recettes fiscales générées par secteur d'activité	30
b. Recettes douanières générées	31
i. Recettes douanières générées par type d'investissement	31
ii. Recettes douanières générées par secteur d'activité	32
3. Dépenses fiscales et exonérations douanières	32
a. Dépenses fiscales effectuées	32
i. Dépenses fiscales réparties par type d'investissement	33
ii. Dépenses fiscales réparties par secteur d'activité	33
b. Exonérations douanières octroyées	34
i. Exonérations douanières octroyées par type d'investissement	34
ii. Exonérations douanières octroyées par secteur d'activité	35
4. Recettes sociales recouvrées	35
a. Recettes sociales recouvrées auprès des entreprises par type d'investissement	36
b. Recettes sociales recouvrées auprès des entreprises par secteur d'activité	37
5. Synthèse	37

TABLE DES MATIERES

III. SUIVI DES EMPLOIS	39
1. Création d'emplois durables	39
a. Nombre d'emplois	39
b. Nombre d'emplois par type d'investissement	40
c. Nombre d'emplois par secteur d'activités	40
d. Nombre d'emplois par zone d'investissement	41
e. Nombre d'emplois créés par typologie d'entreprise	41
2. Synthèse	42
IV. RESPECT DES ENGAGEMENTS	43
1. Au niveau des investissements	43
2. Au niveau des recettes fiscales	43
3. Au niveau social	44
4. Au niveau des emplois	45
V. EVALUATION DU PROCESSUS D'OCTROI DE L'AGREMENT ET DU BENEFICE DES AVANTAGES DU CODE DES INVESTISSEMENTS	45
1. Analyse de l'indicateur de Pertinence	46
2. Analyse de l'indicateur d'Efficacité	47
3. Analyse de l'indicateur d'Efficiency	47
4. Analyse de l'indicateur de cohérence	48
5. Analyse de l'indicateur d'Impact	49
6. Synthèse :	49
VI. APPROCHE METHODOLOGIQUE	50
VII. LEÇONS APPRISSES	51
VIII. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES	51
IX. CONCLUSION	53
ANNEXES	55

REMERCIEMENTS

Le rapport de suivi-évaluation des entreprises agréées en 2019 a été élaboré avec le soutien et la vision inspirante portés par la Directrice Générale du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), Madame **Solange AMICHIA**. Ses orientations stratégiques formulées, son engagement et ses encouragements ont été une source précieuse de motivation du comité de rédaction tout au long de ce projet.

La Directrice Générale Adjointe du CEPICI, Madame **Carole VERSTEEG**, a apporté une perspective enrichissante et constructive qui a grandement contribué à mener à bien cette initiative.

Dirigée par M. **Cyrille KOUADIO**, Coordinateur de projets de la Direction de la Planification, des Etudes et de la Statistique, l'équipe de rédaction était composée de Messieurs **Alassane KONATE** et **Jean Jacques BOGUHE**, Chargés d'Etudes Senior Suivi-Evaluation, **Franck Hervé KOUAKOU**, Assistant Statistique et Suivi-Evaluation, et Monsieur **Pacôme KONAN**, économiste.

Des observations et des contributions ont été fournies par Monsieur **Alexis TOILY**, Directeur des Ressources Humaines ; Monsieur **Hugues MENSAH**, Chef de Service Planification et Structuration de Projets ; Mademoiselle **Kony Emmanuella SINA**, Chargé d'Etudes Suivi-Evaluation ; Dr. **Basile SEKONGO**, Économiste, Monsieur **Franck Assassy KOUADIO**, Économiste ; Monsieur **Ezékiel ETIN**, Économiste ; Monsieur **Hurbain Konan GBAMELE**,

Économiste ; Monsieur **Olivier CERRY**, Sous-directeur Aftercare ; Monsieur **Ahou-tou KOUAKOU**, Spécialiste Passation des Marchés.

L'équipe a bénéficié des conseils très complets d'experts externes, notamment au cours de l'atelier de validation de la version provisoire dudit rapport. Elle a reçu les observations et des contributions des experts suivants : Monsieur **Miezan Frédéric ANOH** (Direction Générale des Douanes), Monsieur **Robert Suy Bi TOUBOUI** (Direction Générale des Impôts), Monsieur **Emmanuel Kouassi KOBINA** (Direction Générale de l'Emploi), Monsieur **N'Siéni KOUA** (CNPS), Monsieur **Joachim AJAVON** (ANStat), Madame **BOSSE Ginette épouse KOUASSI** (Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement), Dr **Romain Kouakou N'GUESSAN** (ENSEA), Monsieur **Jacques Kouakou N'DRI** (Comité National d'Evaluation des Dépenses Fiscales). Nous remercions **Horold Jenny NAHOUNOU** qui a pris part à cet atelier comme observateur pour le compte du Bureau Pays de l'OIT pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo.

Enfin, une mention particulière à Madame **Josiane MELEDJE DOGUEI** qui a géré avec diligence et brio l'ensemble des aspects administratifs,

Grâce à cette synergie collective, ce rapport résulte d'une analyse approfondie et d'une démarche méthodique, en phase avec les objectifs de développement économique et social de la Côte d'Ivoire.



- **Typologie d'entreprises** : Une entreprise est classifiée grande entreprise lorsqu'elle emploie plus de 200 salariés et réalise un chiffre d'affaires supérieur à un milliard tandis qu'une PME réalise un chiffre d'affaires inférieur à un milliard et/ou emploie moins de 200 salariés permanents

- **Zone d'investissement** : lieu de réalisation du projet qui se décline en trois zones

- Zone A : District d'Abidjan
- Zone B : Chefs-lieux de région, Bonoua et Grand-Bassam
- Zone C : Autres agglomérations hors zones A et B

- **Création d'activité** : réalisation d'un projet par une nouvelle entreprise ou une entreprise déjà existante qui investit dans un autre secteur d'activité.

- **Développement d'activité** : réalisation par une entreprise d'un projet d'extension, de diversification, d'intégration ou de modernisation dans les conditions définies ci-après

- l'extension est l'accroissement de la capacité de production d'une entreprise indépendamment de la nature de ses activités ;
- la diversification est la fabrication d'un produit nouveau ou la création d'une nouvelle branche d'activité par une entreprise déjà existante impliquant l'acquisition

de nouveaux matériels ;

- la modernisation est le renouvellement des équipements de production, en vue d'une mise à niveau technologique.

- **Investissements prévisionnels** : Investissements issus des dossiers de demande d'agrément à l'investissement dont le planning de réalisation s'étend sur deux (02) années avec possibilité d'extension sur deux (02) années supplémentaires.

- **Investissements réalisés** : Formation Brute de Capital Fixe constatée à l'issue de l'achèvement du programme d'investissements. Par ailleurs, ces investissements réalisés sont cumulés sur trois exercices fiscaux à partir de la période d'entrée en exploitation qui peut coïncider avec l'année d'agrément.

- **Emploi durable** : Emploi faisant l'objet d'un contrat de travail à durée indéterminée ;

- **Entreprise non localisée** désigne une entreprise dont l'adresse mentionnée dans son dossier d'agrément ne correspond à aucun lieu réel identifiable, aucune présence physique n'y étant constatée et aucun moyen de contact (téléphone, email, etc.) n'étant disponible, malgré les recherches.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La mise en œuvre du dispositif de suivi, axée sur plus de 290 projets d'investissement privés bénéficiant des avantages du Code des Investissements en 2019, a permis de faire ressortir les résultats encourageants suivants :

- Le niveau d'investissement effectivement réalisé est de 1 350 milliards de FCFA contre 657 milliards de FCFA prévus, soit une hausse de plus de 105% ;
- Plus de 8 900 emplois durables ont été créés contre 4 243 prévus ;
- Les IDE représentent 60% des investissements globaux effectivement réalisés ;
- Les entreprises ont généré, sur la période de référence, 396 milliards de FCFA de recettes douanières, 178,7 milliards de FCFA au titre des recettes fiscales, et ont versé 35 milliards de FCFA au titre des cotisations sociales.

Au surplus, l'évaluation des projets d'investissement privés agréés a mis en évidence une perception positive des investisseurs, notamment en termes de pertinence, d'efficacité, de cohérence, d'efficience et d'impact de la politique d'octroi d'incitations fiscales et douanières.

Par ailleurs, les entreprises agréées et suivies en 2019, ont non seulement respecté leurs engagements initiaux, mais ont également dépassé leurs objectifs, malgré les défis imposés par la crise sanitaire de la COVID-19. Cette performance met en évidence leur résilience et leur capacité à assurer une croissance durable et pérenne.

Enfin, les difficultés auxquelles font face les entreprises agréées faisant l'objet de suivi sont pour la plupart liées à la complexité et aux lourdeurs des procédures administratives, au manque d'accompagnement et d'assistance aux investisseurs, à des pro-



blèmes liés à l'insuffisance de coopération entre organismes publics et à d'autres difficultés et facteurs externes.

Dans cette perspective, le dispositif d'Aftercare mis en place par le CEPICI, prend déjà en charge ces problématiques en mettant en œuvre des solutions adaptées afin d'optimiser l'environnement des entreprises concernées.

À l'issue de l'atelier participatif d'examen et de validation du rapport de suivi-évaluation focus 2019, plusieurs recommandations ont été formulées par les experts techniques de l'Administration notamment :

- Accentuer la coopération entre acteurs de l'écosystème du Code des Investissements (DGI, DGD, MCI, SOGEDI, CNPS, ANDE ...) par la création de la plateforme de collaboration telle que prévu à l'article 39 de l'ordonnance n°2018-646 du 1er août 2018 et à l'article 28 de son décret d'application ;
- Mettre effectivement en œuvre les exigences du Code des Investissements notamment en ce qui concerne le retrait de l'agrément aux entreprises qui ne respectent pas leurs engagements ;
- Poursuivre les initiatives de mise en place de bureaux régionaux à l'instar de celui de Bouaké.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS



ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
ANSTAT	Agence Nationale de la statistique
CEPICI	Centre de promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CIFOIT	Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
DAI	Direction de l'Attraction des Investissements
DEA	Direction de l'Environnement des Affaires
DFI	Direction de la Facilitation des Investissements
DCRP	Direction de la Communication et des Relations Publiques
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DPES	Direction de la planification, des Etudes et de la Statistique
FMI	Fonds Monétaire International
GE	Grande Entreprise
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDN	Investissements Directs Nationaux
IDU	Identifiant Unique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIM	Organisation Internationale pour la Migration
PACA-CI	Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires en Côte d'Ivoire
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PND	Plan National de Développement
SCE	Société Canadienne de l'Evaluation
SOGEDI	Société de Gestion et de Développement des infrastructures Industrielles
TPE	Très Petites Entreprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Investissements Directs Etrangers (%PIB) et taux de croissance entre 2019 et 2021	18
Graphique 2: Nombre d'entreprises agréées et suivies en 2019	21
Graphique 3: Proportion des entreprises ayant rencontré des difficultés	21
Graphique 4: Cartographie des difficultés rencontrées par les investisseurs	22
Graphique 5 : Proportions des entreprises agréées et suivies	23
Graphique 6 : Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)	24
Graphique 7 : Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par type d'investissement (Montants en milliards de FCFA)	25
Graphique 8: Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par origine (Montants en milliards de FCFA)	26
Graphique 9: Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteur d'activité (Montants en milliards de FCFA).....	26
Graphique 10: Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par zone d'investissement (Montants en milliards de FCFA)	27
Graphique 11: Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par typologie (Montants en milliards de FCFA)	28
Graphique 12: Recettes fiscales générées par les entreprises agréées en 2019 (Montants en milliards de FCFA) et taux de recouvrement des recettes fiscales (%), sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021	29
Graphique 13: Recettes fiscales générées par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par type d'investissement (Montants en milliards de FCFA)	30
Graphique 14: Recettes fiscales générées par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteur d'activité (Montants en milliards de FCFA)	30
Graphique 15: Recettes douanières générées par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)	31
Graphique 16: Recettes douanières générées par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par type d'investissement (Montants en milliards de FCFA)	31
Graphique 17: Recettes douanières générées par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par typologie d'entreprise (Montants en milliards de FCFA)	32
Graphique 18: Dépenses fiscales octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)	32
Graphique 19: Dépenses fiscales octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par typologie d'entreprise (Montants en milliards de FCFA)	33
Graphique 20: Dépenses fiscales octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteur d'activité (Montants en milliards de FCFA)	33
Graphique 21: Exonérations douanières octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)	34
Graphique 22: Exonérations douanières octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par typologie d'entreprise (Montants en milliards de FCFA)	34
Graphique 23: Exonérations douanières octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteur d'activité (Montants en milliards de FCFA)	35
Graphique 24: Recettes sociales recouvrées et taux de recouvrement auprès des entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)	36

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 25: Recettes sociales recouvrées auprès des entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par type d'investissement (Montants en milliards de FCFA)	36
Graphique 26: Recettes sociales recouvrées auprès des entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteur d'activité (Montants en milliards de FCFA).....	37
Graphique 27: Synthèse des résultats du suivi des investissements sur les exercices fiscaux 2019,2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)	38
Graphique 28: Nombre d'emplois créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021	39
Graphique 29: Nombre d'emplois créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par type d'investissement	40
Graphique 30: Nombre d'emplois créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteurs d'activités	41
Graphique 31: Nombre d'emplois créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par zone d'investissement	41
Graphique 32: Nombre d'emplois créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 selon la typologie d'entreprise	42
Graphique 33: Investissements prévus et réalisés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019,2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)	43
Graphique 34: Recettes fiscales déclarées et payées par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019,2020 et 2021 (Montants en Milliards de FCFA)	44
Graphique 35: Montant des recettes sociales déclarées et payées par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019,2020 et 2021 (en Milliards de FCFA)	44
Graphique 36: Nombre d'emplois prévus et créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019,2020 et 2021	45
Graphique 37: Perception favorable des investisseurs relative aux critères d'évaluation	46
Graphique 38: Perception de la pertinence par les investisseurs	46
Graphique 39: Perception de l'efficacité par les investisseurs	47
Graphique 40: Perception de l'efficience par les investisseurs	47
Graphique 41: Perception de l'efficience des administrations douanières et fiscales par les investisseurs	48
Graphique 42: Perception de la cohérence par les investisseurs	48
Graphique 43: Perception de l'impact par les investissements	49

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Investissements agréés en 2019 et réalisés par origine géographique	56
Annexe 2: Investissements agréés en 2019 et réalisés en fonction des régions de la Côte d'Ivoire	56
Annexe 3 : Critères d'évaluation de l'OCDE	57
Annexe 4 : Questionnaire de suivi-évaluation des entreprises agréées en 2019	58
Annexe 5: Matrice du cadre logique	62

Le Guichet Unique de l'Investissement en Côte d'Ivoire



**Attraction et
accès aux
opportunités
d'investissements**



**Amélioration de
l'environnement
des affaires**



**Facilitation
à l'investissement**



SCANNEZ MOI

pour accéder à notre
site internet

Direction Générale
1er et 2ème étage Immeuble MEMANOU
Boulevard Clozel, Plateau-Abidjan

   CEPICI_Officiel

 www.cepici.ci

 +225 27 20 31 14 00





CONTEXTE

Contexte international

La COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité des économies du monde face aux chocs externes, aggravant la récession économique mondiale. Les mesures restrictives et la baisse des investissements ont aggravé le chômage et affaibli les PME, réduisant leur rôle dans l'innovation et la création d'emplois.

En effet, après une croissance de 2,8% en 2019, les tensions commerciales USA-Chine, le Brexit et la pandémie de COVID-19 ont entraîné une importante récession de 3,1% en 2020 au niveau mondial. En 2021, la croissance a rebondi à 5,9%, portée par les mesures de relance économique post-covid.

La croissance économique en Afrique sub-

saharienne de manière globale, et particulièrement dans les pays de la zone UEMOA, a suivi la tendance mondiale. En Afrique subsaharienne, la croissance est passée de 3,2% en 2019 à -1,7% en 2020, avant de remonter à 3,7% en 2021. Dans la zone UEMOA, elle est passée de 5,8% en 2019 à 1,8% en 2020 avant de remonter à 6,1% en 2021 (FMI, 2022).

Par ailleurs, les flux mondiaux d'investissements directs étrangers en 2020 étaient de 1 000 milliards de dollars US contre 1 500 milliards de dollars US en 2019 soit une chute de 35%. Sur le continent africain, ils sont passés de 46 milliards de dollars US en 2019 à 38 milliards de dollars US en 2020 avant d'atteindre 83 milliards de dollars US en 2021.

Contexte national

La pandémie de COVID-19 a freiné la croissance économique de la Côte d'Ivoire, impactant les investissements privés et fragilisant les PME, moteurs de création d'emplois. Toutefois, de 2019 à 2021, les investissements publics et la création d'emplois grâce au Code des Investissements ont permis d'améliorer l'Indice de Développement Humain (IDH), qui est passé de 0,5 à 0,6 (PNUD).

La croissance économique est passée de 6,7% en 2019 à 0,7% en 2020, avant de rebondir à 7,1% en 2021, témoignant de la résilience de l'économie ivoirienne. Ce redressement a été soutenu par l'aide aux PME et la mobilisation d'investissements privés.

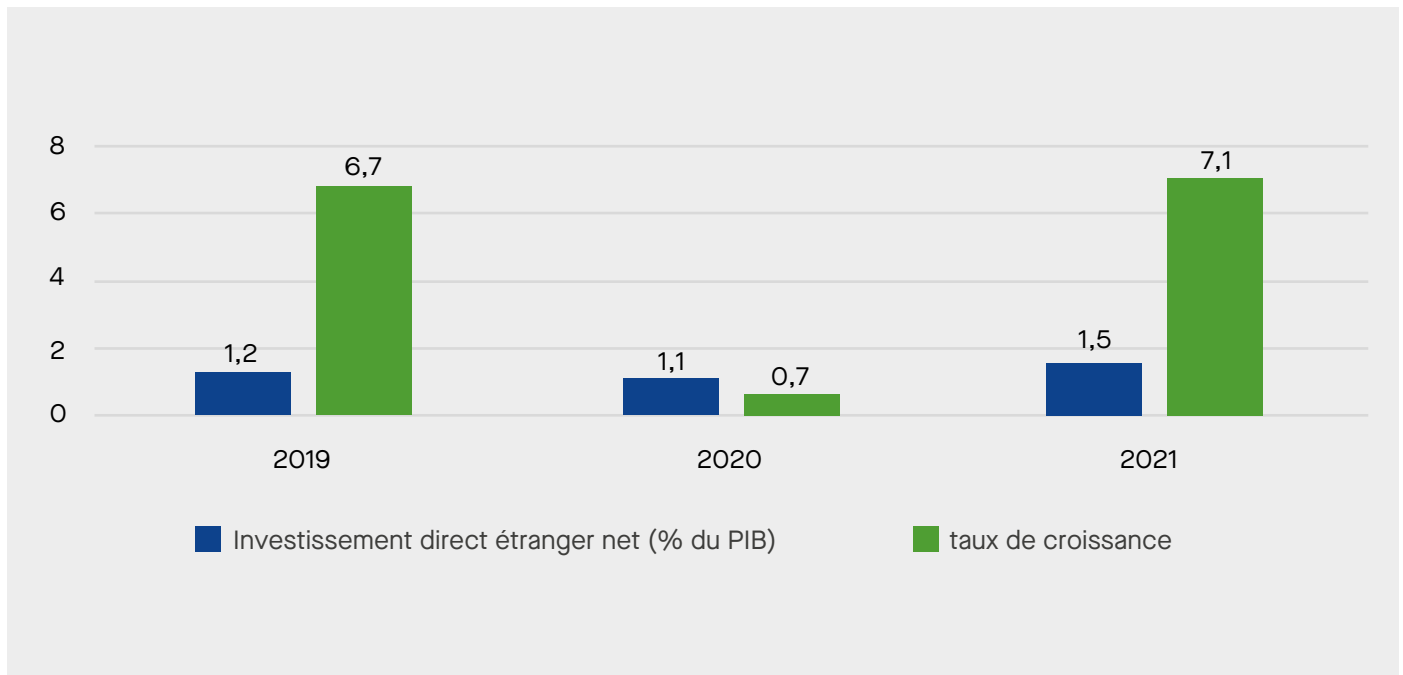
En 2019, l'inflation était de 1,6%, bien en dessous du seuil de 3% fixé par l'UEMOA, illustrant la stabilité économique du pays. Le déficit budgétaire était de 25,1%, donc inférieur au seuil de 70% tel que fixé par les critères de convergence de l'UEMOA, indi-

quant une gestion rigoureuse des finances publiques. Cette discipline a consolidé le rôle de la Côte d'Ivoire comme leader dans la zone UEMOA.

Le pays a obtenu une note de crédit de « ba2 » en 2019, mais la crise sanitaire a affecté ses indicateurs en 2020. En 2021, lors de sa première évaluation par Standard & Poor's (S&P), la Côte d'Ivoire a reçu une note de BB- avec perspectives stables, devenant le deuxième pays le mieux noté en Afrique subsaharienne.

De 2019 à 2021, l'évolution des Investissements Directs Etrangers (IDE) en Côte d'Ivoire est restée quasi-constante. En 2019, les IDE représentaient 1,2 % du PIB, 1,1 % du PIB en 2020 et 1,5 % du PIB en 2021. Cette résilience de l'économie ivoirienne s'explique par l'ensemble des politiques d'investissements publiques ainsi que le renforcement du dispositif de promotion et d'attraction du secteur privé.

Graphique 1: Investissements Directs Etrangers (%PIB) et taux de croissance entre 2019 et 2021



Source : FMI, 2022

En 2019, la Côte d'Ivoire a adopté un nouveau Code des Investissements visant à renforcer le développement durable, le contenu local et la compétitivité des entreprises nationales. Ainsi le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) a réussi à mobiliser 1 350 milliards de francs CFA au titre des entreprises agréées en 2019 à travers 297 projets privés sur les exercices fiscaux de 2019 à 2021.

Afin d'assurer la traçabilité de ces projets d'investissements et de rendre compte à l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème des investissements privés en Côte d'Ivoire, le CEPICI s'est doté d'un dispositif de suivi-évaluation depuis 2015 au travers duquel il a déjà produit cinq (05) rapports sur les projets d'investissements privés agréés.

Le rapport de suivi-évaluation des entreprises agréées en 2019 a pour objectif général de rendre compte à l'ensemble des

parties prenantes de la gestion des projets d'investissements privés agréés au Code des Investissements en 2019.

Plus spécifiquement, il s'agit de communiquer et partager à l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'investissement privé, les résultats de la mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation en mettant notamment l'accent sur :

- L'apprentissage et le partage des connaissances induits par les activités de suivi-évaluation ;
- La prise en compte de la redevabilité des entreprises envers l'Etat ;
- La mesure de l'impact socio-économique des investissements privés agréés ;
- La cartographie des difficultés rencontrées par les investisseurs dans le cadre de la réalisation de leurs projets d'investissements ;

La traçabilité des projets d'investissements privés agréés.



CEPICI
CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE

Le Guichet Unique des investissements
en Côte d'Ivoire

UN CODE DES INVESTISSEMENTS INCITATIF



Un environnement des affaires **attractif** !

Direction Générale

1^{er}, 2^e étage, Immeuble MEMANOU, Boulevard Clozel,
Plateau-Abidjan
Téléphone : +225 27 20 31 14 00 Fax : +225 27 20 31 14 09

Direction de la Facilitation des Investissements

1^{er} étage, Immeuble MEMANOU, Boulevard Clozel,
Plateau-Abidjan
Téléphone : +225 27 20 30 23 93

Contactez-nous

www.cepici.ci



Suivez-nous



CEPICI Officiel

INVESTIR EN
CÔTE D'IVOIRE

225Invest
PARA INVESTIR EN CÔTE D'IVOIRE



Scannez le QR CODE
pour accéder au code
des investissements



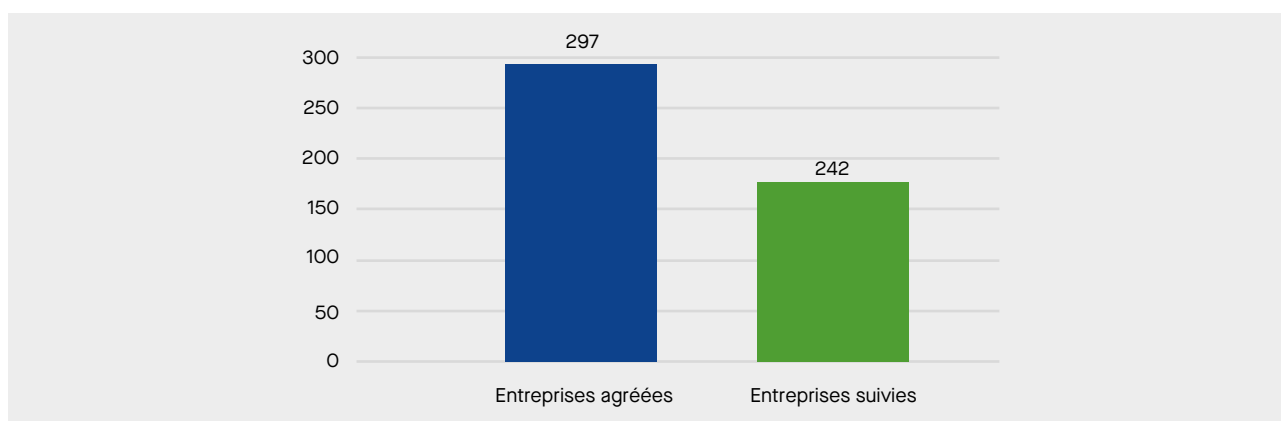
RÉSULTATS CLÉS

I - SUIVI DES ENTREPRISES AGREES

Une entreprise agréée suivie fait référence à une entreprise bénéficiant d'un agrément à l'investissement, qui a fait l'objet d'une visite et qui durant la phase de collecte de données de suivi-évaluation a transmis au moins un état financier de fin d'exercice comptable ou qui a renseigné le questionnaire qui lui a été transmis par le CEPICI.

Sur un total de 297 entreprises agréées, 242, soit 81% ont fait l'objet de suivi, les 55 autres représentant 19% sont celles qui n'ont pas transmis les documents exigés pour le suivi. En effet, ces entreprises sont soit non localisées, soit en situation d'abandon de leur projet d'investissements ou de refus de transmission desdits documents.

Graphique 2: Nombre d'entreprises agréées et suivies en 2019



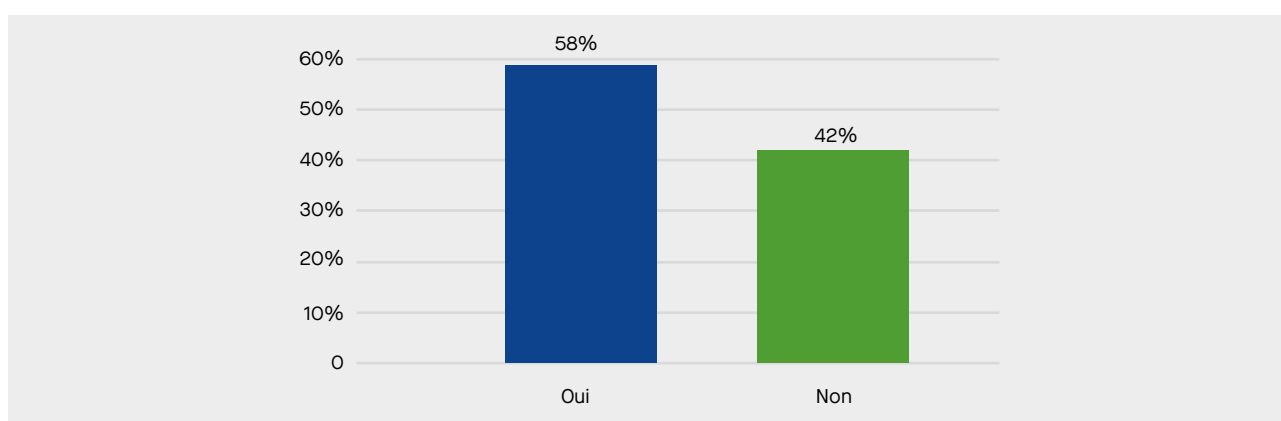
Source : CEPICI/DPES

1. Difficultés rencontrées par les entreprises interrogées

Les entreprises agréées en 2019 et suivies sont confrontées à un ensemble de difficultés qui pourraient entraver le bénéfice des avantages du Code des Investissements. En effet, 58% des entreprises interrogées affir-

ment avoir rencontré des difficultés lors du processus d'obtention de l'agrément à l'investissement et pendant les phases d'investissement et d'exploitation.

Graphique 3: Proportion des entreprises ayant rencontré des difficultés



Source : CEPICI/DPES

RÉSULTATS CLÉS

Ces difficultés peuvent être classifiées en 4 grands groupes :

- La complexité et les lourdeurs des procédures administratives comprenant le faible niveau de respect des engagements de service de l'administration, l'insuffisance d'automatisation de l'instruction des dossiers de demande de service et d'acte entre autres ;
- Le manque d'accompagnement et d'assistance aux investisseurs comprenant l'insuffisance du financement des PME/TPE, le retard de développement des zones industrielles de l'intérieur du pays et saturation des zones d'Abidjan, la faible disponibilité de l'information recherchée par l'investisseur, l'insuffisance de l'offre de service aux inves-

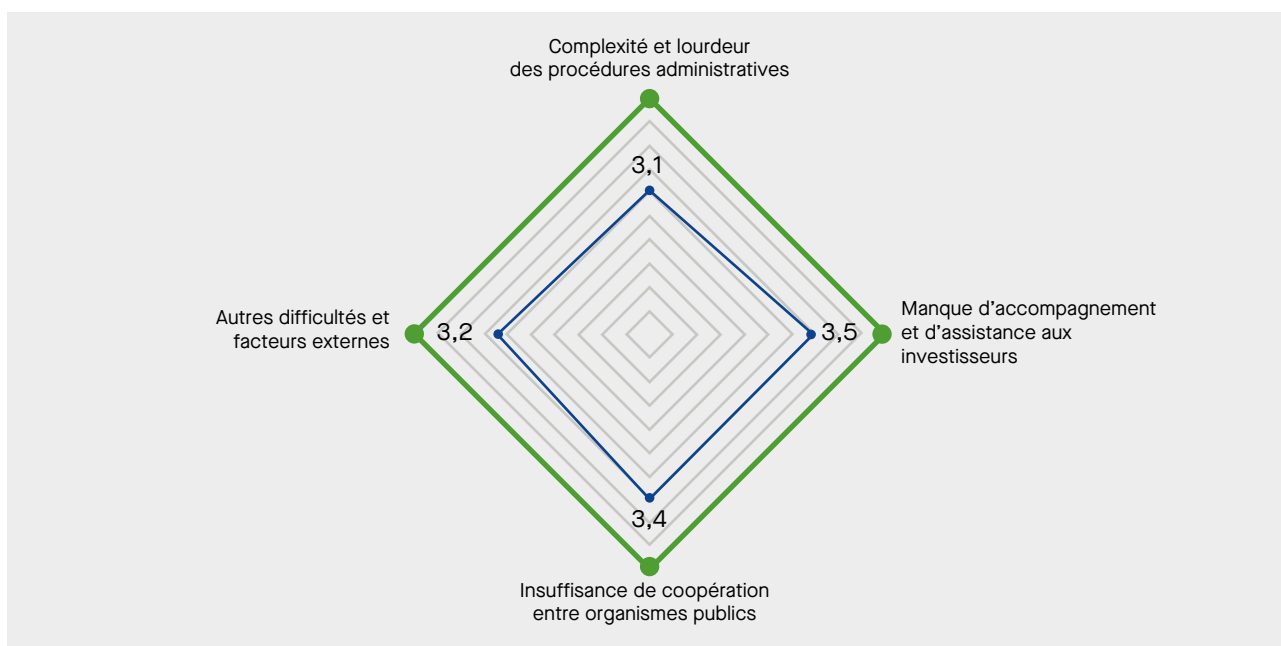
tisseurs entre autres ;

- L'insuffisance de coopération entre organismes publics comprenant la faiblesse du dispositif de coordination dans le développement des zones industrielles et le manque d'interopérabilité de l'administration entre autres ;

- Les autres difficultés et facteurs externes dont l'absence de représentation du CEPICI à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

D'un point de vue global, le degré de difficulté est évalué à 3,13/5, ce qui traduit l'importance relative des difficultés rencontrées par les investisseurs dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet d'investissements.

Graphique 4: Cartographie des difficultés rencontrées par les investisseurs



Source : CEPICI/DPES

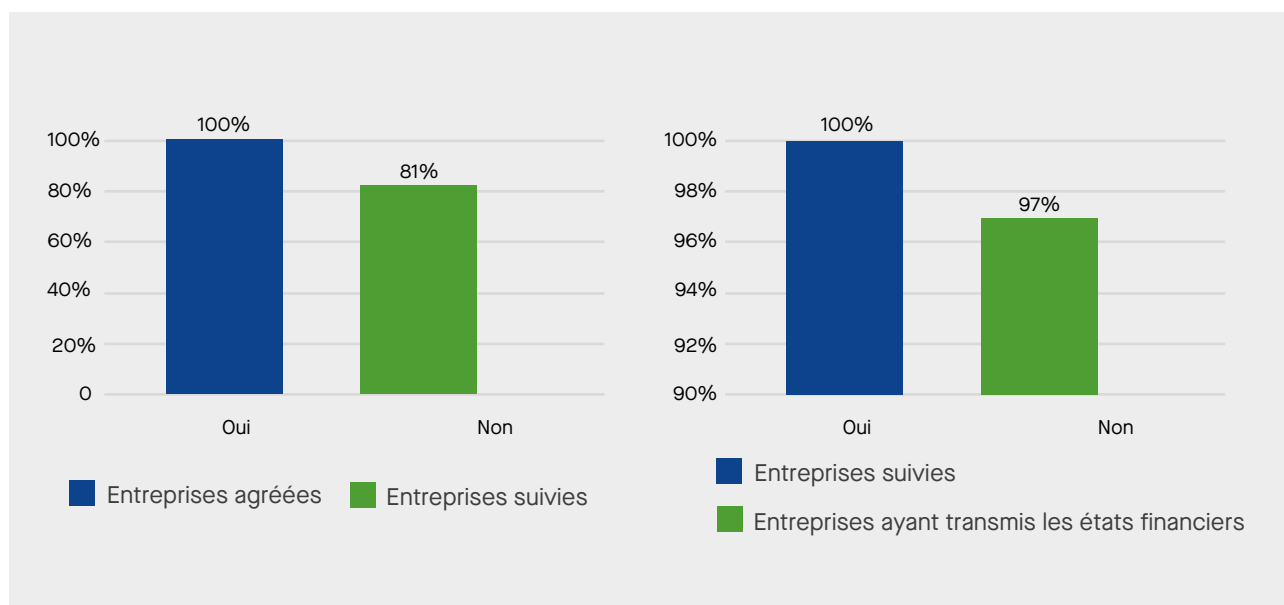
L'intensité des difficultés rencontrées par les entreprises agréées est sensiblement la même sur les quatre (04) grandes tendances indiquées par le graphique 3. Cependant, le manque d'accompagnement et d'assistance aux investisseurs (3,6/5) et l'insuffisance de coopération entre organismes publics (3,4/5) sont les difficultés les plus importantes.

2. Poursuite des activités des entreprises agréées en 2019

Sur les 297 entreprises agréées en 2019, 81% ont fait l'objet de suivi. Parmi celles-ci, 97% ont transmis au moins un état financier dont les analyses qui en découlent per-

mettent de démontrer que la plupart sont en poursuite d'activité en dépit des difficultés rencontrées.

Graphique 5 : Proportions des entreprises agréées et suivies

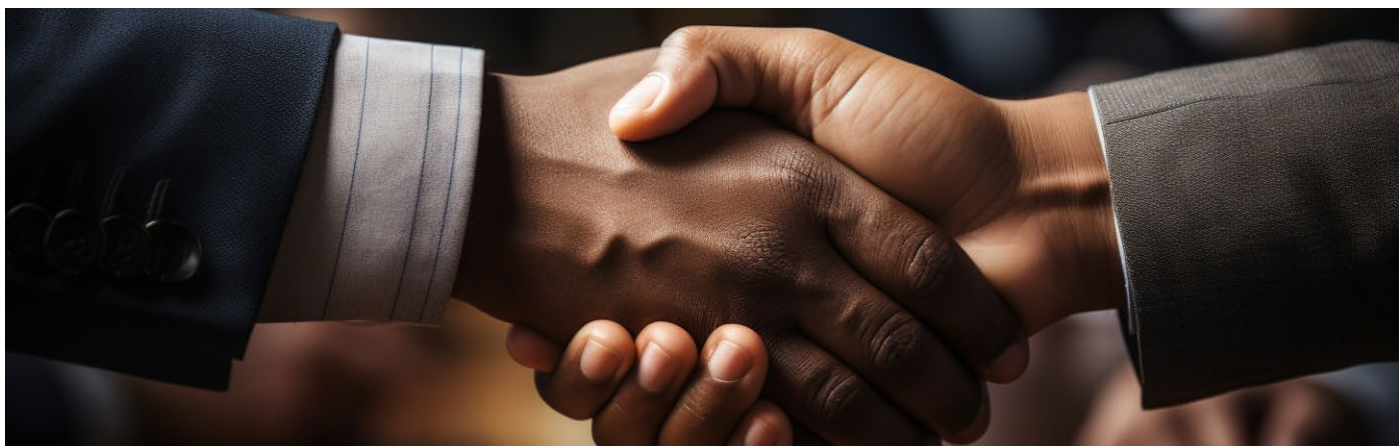


Source : CEPICI/DPES

3. Synthèse

Il ressort de ce qui précède que les entreprises agréées rencontrent effectivement des difficultés et nécessitent un accompa-

gnement pour lequel le service Aftercare à la charge.



II - SUIVI DES INVESTISSEMENTS

1. Investissements agréés

Les analyses portent sur les états financiers des exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 transmis par les entreprises suivies.

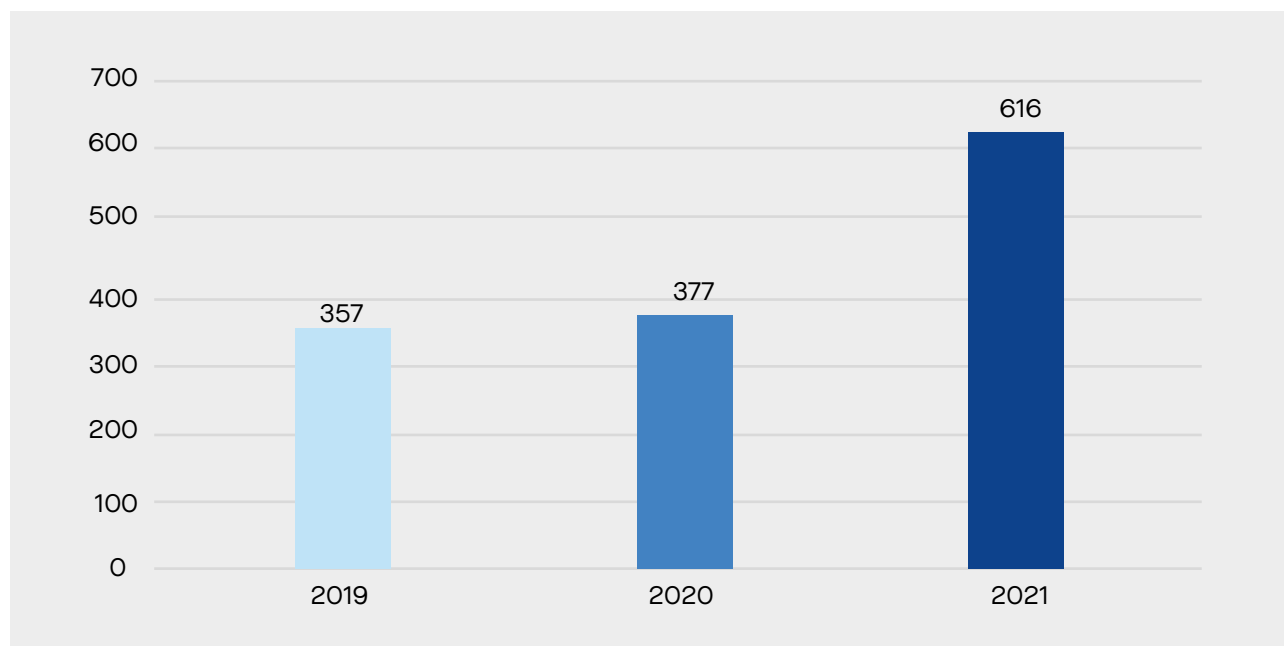
Les entreprises qui ont bénéficié des avantages du Code des Investissements en 2019 ont réalisé 1 350 milliards de FCFA d'investissements sur les exercices fiscaux dont 357 milliards de FCFA en 2019, 377 milliards de FCFA en 2020 et 616 milliards de FCFA en 2021.

En 2019, les entreprises bénéficiaires du Code des Investissements ont investi 357 milliards de FCFA dans un contexte pré-pandémique. Malgré la survenue de la pandémie de COVID-19 en 2020, le montant investi a progressé pour atteindre 377 milliards de

FCFA. Cette hausse, s'explique par la robustesse du tissu industriel qui ne s'est pas complètement arrêté de fonctionner. En 2021, l'investissement a connu un bond notable pour atteindre 616 milliards de FCFA, reflétant la confiance des investisseurs dans les fondamentaux de l'économie ivoirienne.

Ce résultat indique la forte résilience des entreprises agréées en 2019 ainsi que l'impact de l'aide gouvernementale apportée à ces dernières pour leur permettre de fonctionner efficacement. Il illustre également l'aptitude du tissu économique ivoirien à transformer une situation de crise en opportunité, en stimulant des investissements qui devraient renforcer durablement la croissance nationale.

Graphique 6 : Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)



Source : CEPICI/DPES

a. Volume d'investissements réalisés par type d'investissement

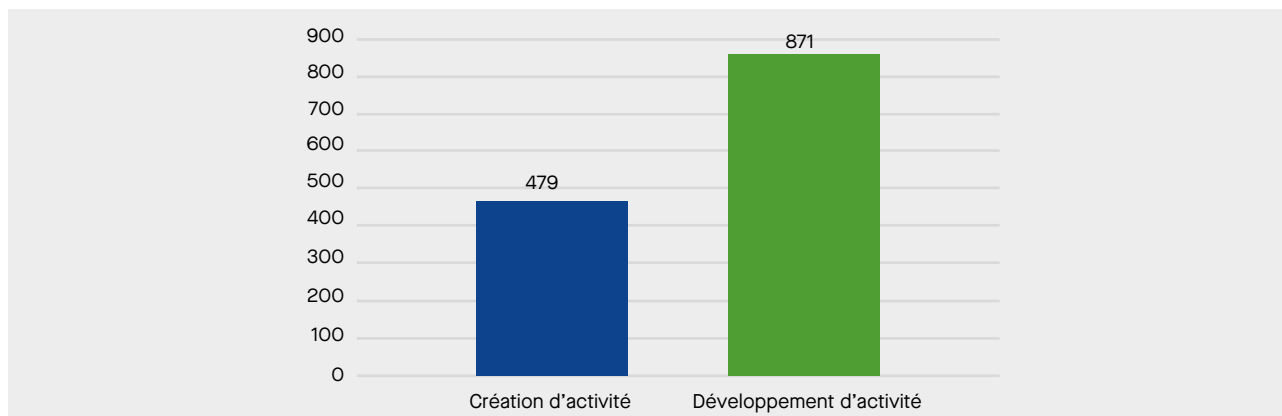
Les entreprises agréées en 2019, au titre de développement d'activité, ont réalisé des investissements de 871 milliards de FCFA (64%) contre 479 milliards de FCFA (36%) pour celles en création d'activité.

En effet, dans leur volonté d'expansion, 3% des entreprises en développement d'activités ont réalisé 37% des investissements globaux sur cette période (57% des investissements des entreprises de ce segment). Ces entreprises ont investi dans l'agrandissement de leur capacité de production, l'in-

novation technologique et la conquête de nouveaux segments.

À l'inverse, les entreprises en création d'activité ont contribué à hauteur de 36% des investissements globaux captés sur la période. Bien que moins important que les investissements des entreprises en développement d'activité, on note une évolution supérieure à 100% relativement à la période 2016-2018 où le montant capté des investissements était de 212 milliards de FCFA.

Graphique 7 : Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par type d'investissement (Montants en milliards de FCFA)



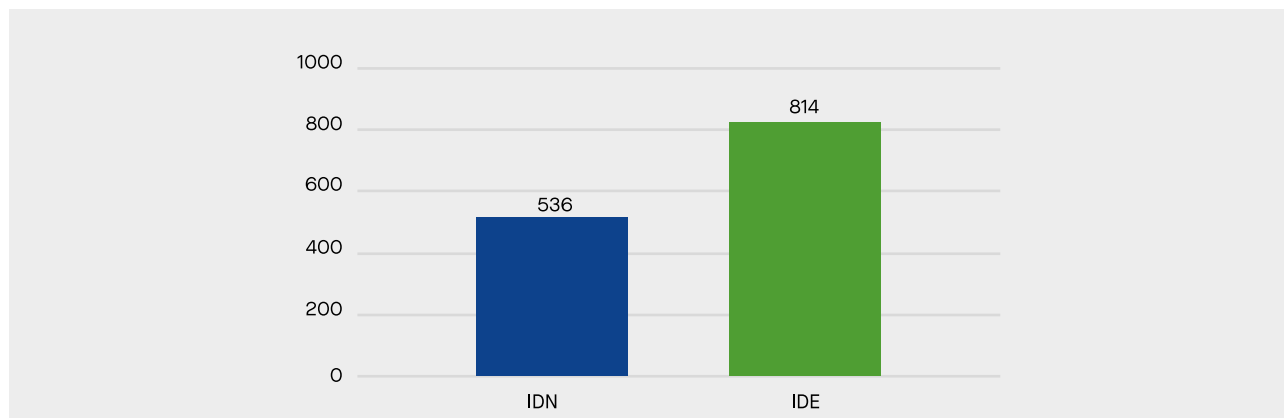
Source : CEPICI/DPES

b. Volume d'investissements réalisés par origine

Le montant des investissements agréés réalisés au cours de l'année 2019, tel qu'indiqué sur le graphique 8, provenant des Investissements Directs Nationaux (IDN) s'élève 536 milliards de FCFA (40%) et celui provenant des Investissements Directs Etrangers (IDE) s'élève à 814 milliards de

FCFA soit 60% des investissements réalisés dans le cadre du Code des Investissements. Cet état est du fait des investissements de huit (08) entreprises à capitaux étrangers pour un montant de plus de 466 milliards, soit 35% des investissements globaux reçus sur la période.

Graphique 8: Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par origine (Montants en milliards de FCFA)



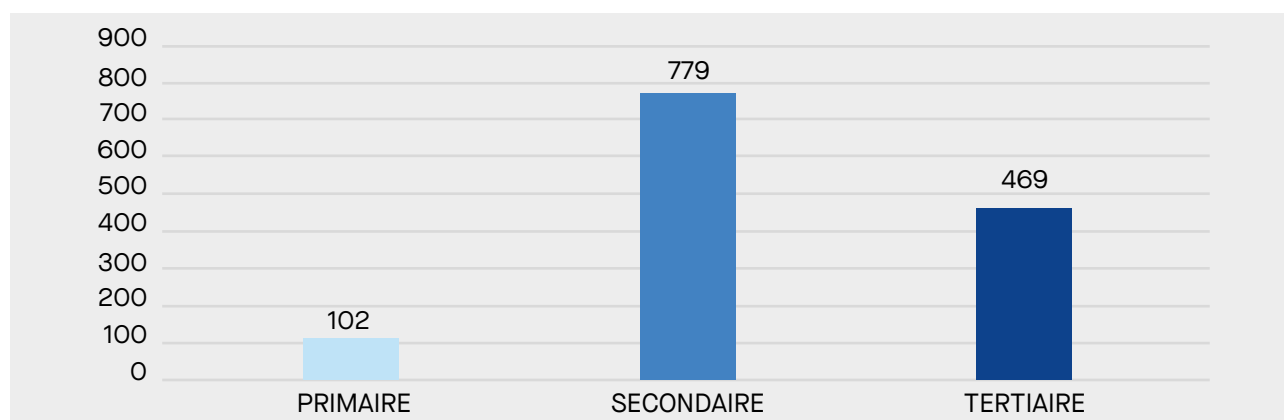
Source : CEPICI/DPES

c. Volume d'investissements réalisés par secteur d'activité

Le secteur secondaire est celui qui a le plus bénéficié des investissements en 2019. Le montant des investissements dans ce secteur est de 779 milliards de FCFA (58%). Il est suivi par les investissements dans le secteur tertiaire qui s'élèvent à 469 milliards de FCFA (35%) et par le secteur primaire où les investissements s'élèvent à 102 milliards de FCFA (7%).

En effet, les investissements dans le secteur secondaire nécessitent des capitaux élevés et des équipements lourds. De plus, ils s'intègrent pleinement dans la vision politique actuelle de restructuration de l'économie ivoirienne par la transformation des produits agricoles. Les dix investissements les plus importants de ce secteur représentent 39% des investissements agréés en 2019.

Graphique 9: Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteur d'activité (Montants en milliards de FCFA)



Source : CEPICI/DPES

d. Volume d'investissements réalisés par zone d'investissement

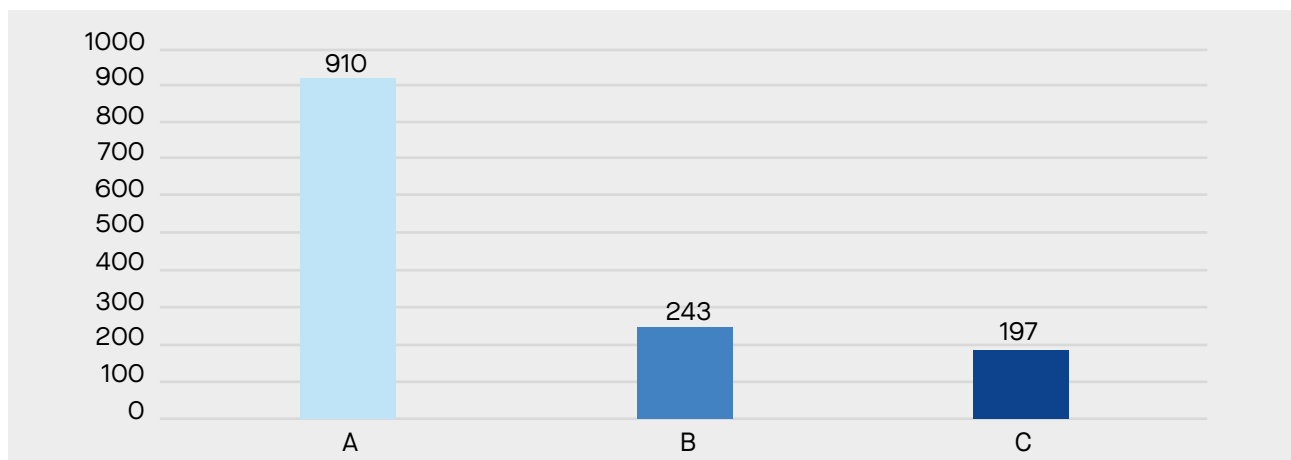
Les entreprises installées dans la zone A, ont mobilisé 910 milliards de FCFA soit 67% des investissements réalisés de 2019 à 2021. Les entreprises installées en zone B ont investi 243 milliards de FCFA (18%) et celles en zone C ont mobilisé 197 milliards de FCFA (15%) (Graphique 10).

La Zone A demeure la plus sollicitée pour l'installation des entreprises agréées, en dépit des dispositions douanières et fiscales avantageuses à s'installer dans les autres zones. En outre, cette situation s'explique par le fait qu'Abidjan est le principal pôle économique et financier du pays, avec des

infrastructures développées.

Cependant, bien que les investissements soient moins importants que dans la zone A, les investissements agréés en 2019 dans les zones B et C ont connu une hausse importante par rapport à ceux agréés de 2016 à 2018. Ces investissements sont passés de 132 milliards de FCFA de 2016 à 2018 à 243 milliards pour les entreprises agréées en 2019 ; Ils sont passés de 66 milliards de FCFA en zone C de 2016 à 2018 à 197 milliards de FCFA pour les entreprises agréées en 2019.

Graphique 10: Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par zone d'investissement (Montants en milliards de FCFA)



Source : CEPICI/DPES



e. Volume d'investissements réalisés par typologie d'entreprise

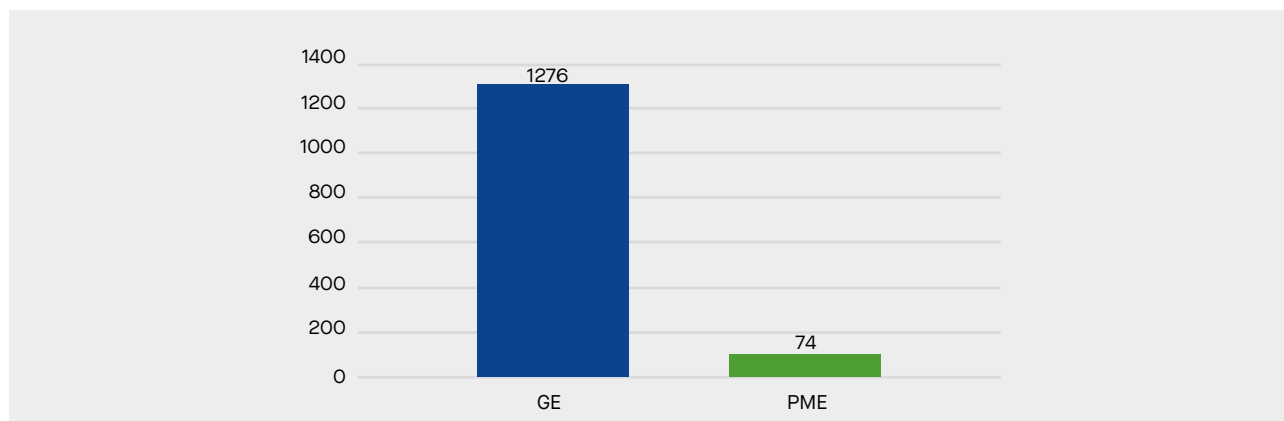
Les Grandes Entreprises (GE) ont investi 1 276 milliards de FCFA soit 95% des investissements globaux contre 74 milliards de FCFA (5%) d'investissements pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

En effet, les grandes entreprises investissent généralement dans des projets qui nécessitent des capitaux élevés et des équipements lourds, comme les infrastructures, l'industrie ou l'énergie. Sur la période 2019-2021, neuf (09) projets d'investissement

d'un montant global de plus de 681 milliards soit plus de 50% de montant des investissements globaux ont été portés par les grandes entreprises dont la plupart en développement d'activité.

La faible part des investissements réalisés par les PME peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment un accès limité aux financements du fait du risque plus élevé qu'ils représentent et au manque de garantie dans la mobilisation des financements.

Graphique 11: Investissements réalisés par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par typologie (Montants en milliards de FCFA)



Source : CEPICI/DPES



2. Recettes fiscales et douanières

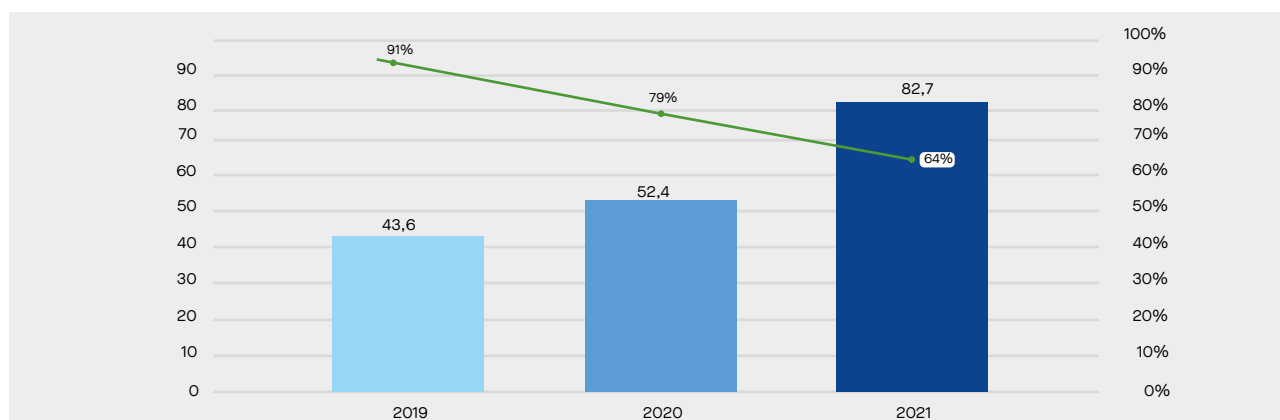
a. Recettes fiscales générées

Les entreprises agréées en 2019 et suivies ont réalisé 178,7 milliards de F CFA de 2019 à 2021 au titre des recettes fiscales dont 43,6 milliards de FCFA en 2019, 52,4 milliards de FCFA en 2020 et 82,7 milliards de FCFA en 2021. Par ailleurs, les taux de recouvrement des recettes fiscales pour les entreprises agréées, qui s'élèvent respectivement à 91%, 79% et 64%, sont au-delà de ceux de l'ensemble des entreprises cotisantes (58% en 2019, 67% en 2020 et 72% en 2021).

Cette tendance montre la robustesse de l'économie nationale face à la pandémie de COVID-19 induisant de fortes contributions

des entreprises agréées. De plus, la performance du recouvrement fiscal des entreprises agréées relativement à l'ensemble des entreprises s'explique en partie par les mécanismes prévus par le Code des Investissements, qui encadre les entreprises agréées à travers des obligations de transparence, de régularité fiscale et de conformité aux engagements contractuels. En conditionnant l'octroi d'avantages fiscaux à une formalisation stricte et à un suivi renforcé, le Code favorise une meilleure traçabilité des entreprises bénéficiaires et renforce leur contribution effective au système fiscal, ce qui se traduit par un taux de recouvrement plus élevé comparativement aux autres entreprises.

Graphique 12: Recettes fiscales générées par les entreprises agréées en 2019 (Montants en milliards de FCFA) et taux de recouvrement des recettes fiscales (%), sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021



Source : CEPICI/DPES

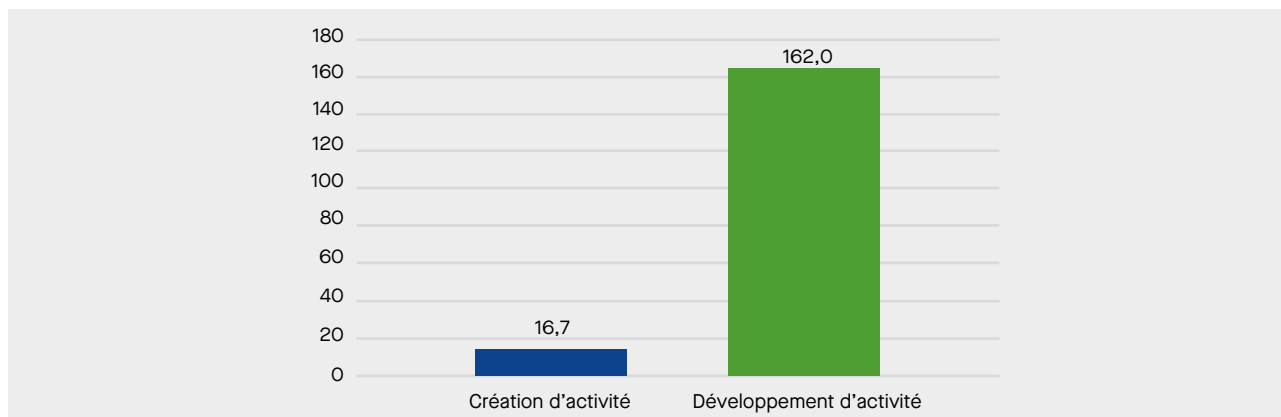
i. Recettes fiscales générées par type d'investissement

Les recettes fiscales collectées pour les projets en Développement d'activité sont nettement supérieures à celles en Création d'activité (voir graphique 13).

En effet, bien que les entreprises de type développement d'activité bénéficient uni-

quement des avantages en phase d'investissement, elles continuent de payer non seulement les impôts liés à l'activité existante mais aussi les impôts liés au projet ayant fait objet de l'agrément.

Graphique 13: Recettes fiscales générées par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par type d'investissement (Montants en milliards de FCFA)



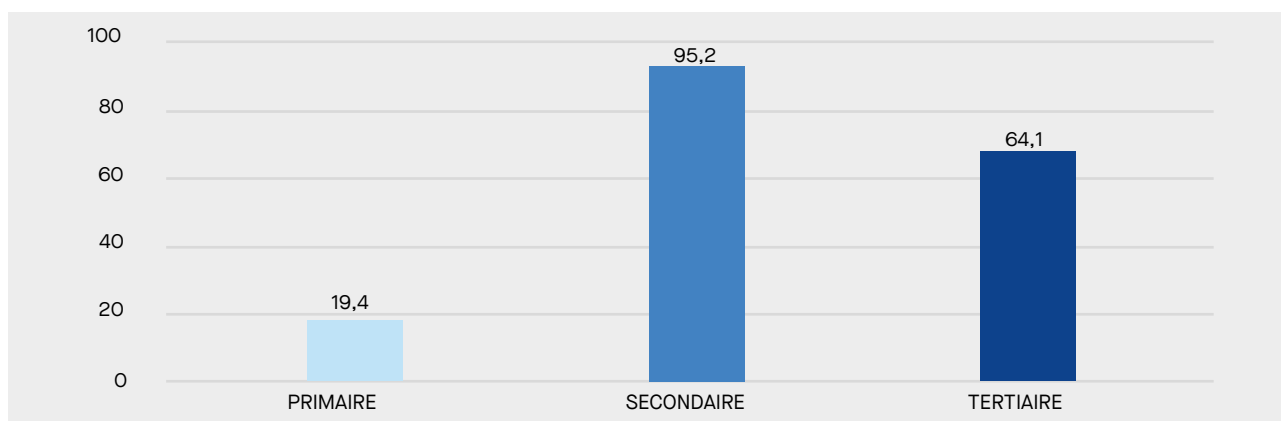
Source : CEPICI/DPES

ii. Recettes fiscales générées par secteur d'activité

Le secteur secondaire a contribué le plus fortement aux recettes fiscales pour les entreprises agréées en 2019 avec 53% du

montant global. Il est suivi du secteur tertiaire (36%) et du secteur primaire (11%).

Graphique 14: Recettes fiscales générées par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteur d'activité (Montants en milliards de FCFA)



Source : CEPICI/DPES

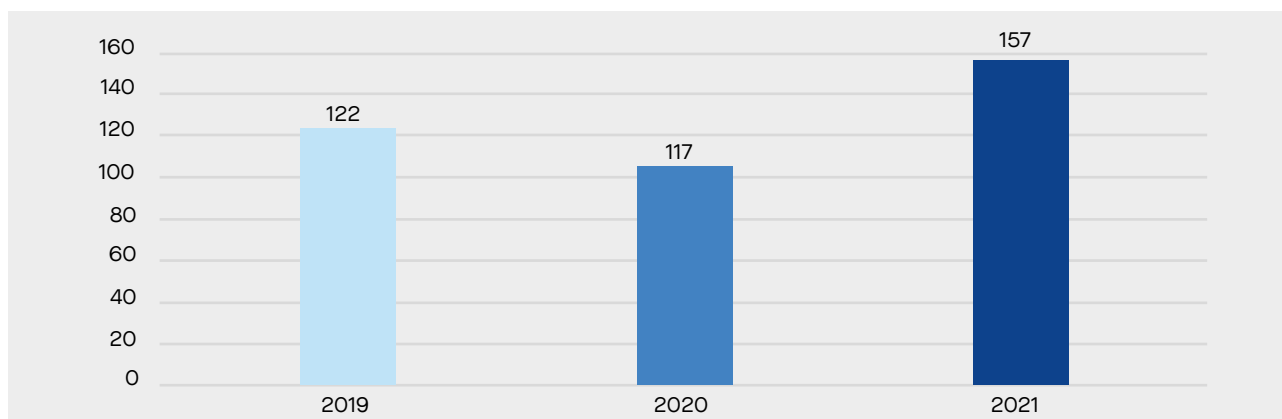
b. Recettes douanières générées

Les entreprises agréées et suivies en 2019 ont généré 396 milliards de CFA de 2019 à 2021 dont 122 milliards de FCFA en 2019, 117 milliards de FCFA en 2020 et 157 milliards de FCFA en 2021. Ces recettes portent sur les montants collectés au niveau des postes liés aux Droits de Douane, au Prélèvement Compensatoire sur Sacs, à la Redevance Statis-

tique et à la TVA.

En effet, en 2019 et 2020, la crise sanitaire a fortement perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui s'est traduit par une baisse des recettes douanières pendant ces années.

Graphique 15: Recettes douanières générées par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)



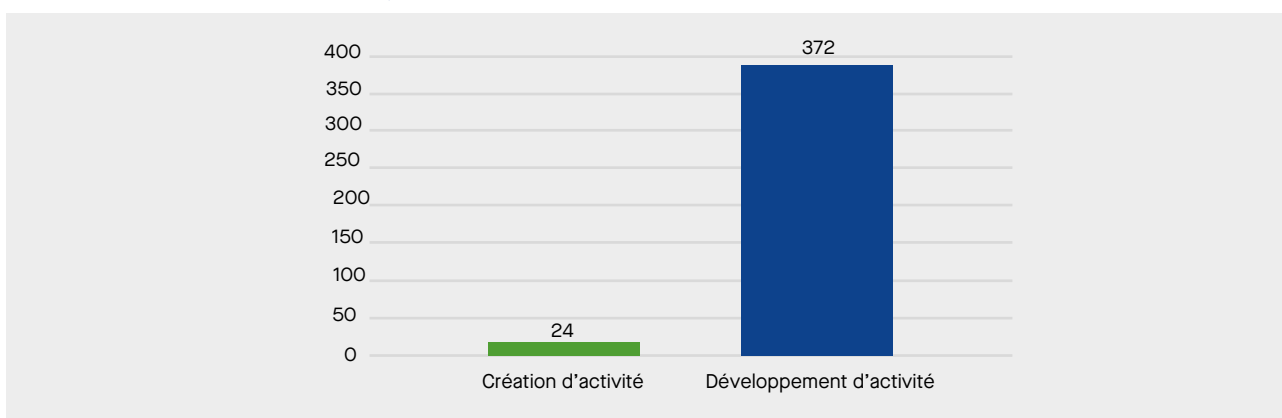
Source : CEPICI/DPES

i. Recettes douanières générées par type d'investissement

Les recettes douanières générées par les entreprises agréées en 2019 et suivies en développement d'activité sont de 372 milliards de FCFA soit un peu plus de 94% des

recettes globales sur la période 2019-2021. En revanche, celles en création d'activité y ont contribué à hauteur de 24 milliards de FCFA (6%).

Graphique 16: Recettes douanières générées par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par type d'investissement (Montants en milliards de FCFA)



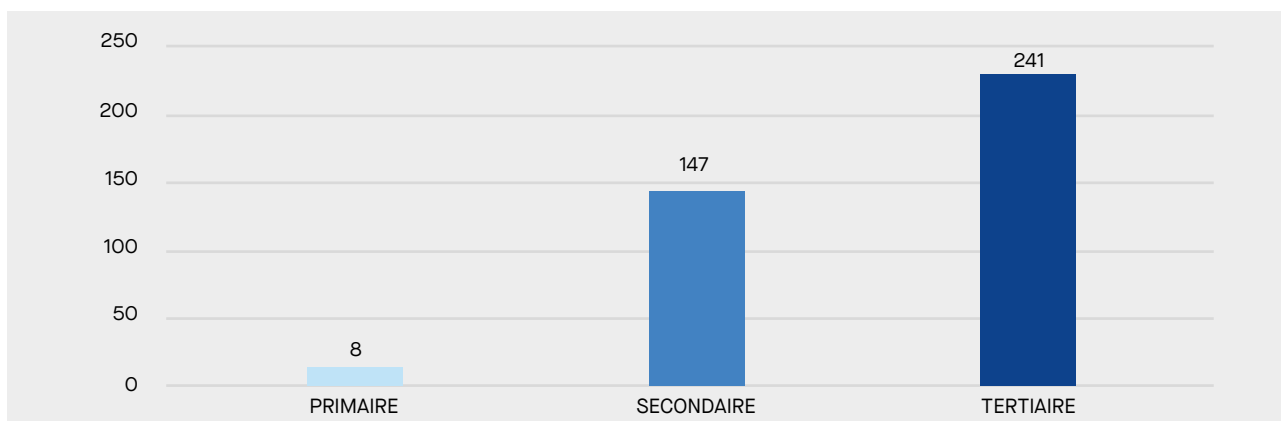
Source : CEPICI/DPES

ii. Recettes douanières générées par secteur d'activité

Au titre des recettes douanières, il a été mobilisé par les entreprises agréées en 2019, 396 milliards de FCFA dont 241 milliards de FCFA pour les entreprises du secteur ter-

tiaire, 147 milliards de FCFA pour celles du secteur secondaire et 8 milliards de FCFA pour les entreprises du secteur primaire.

Graphique 17: Recettes douanières générées par les entreprises agréées en 2019 et suivies sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par typologie d'entreprise (Montants en milliards de FCFA)



Source : CEPICI/DPES

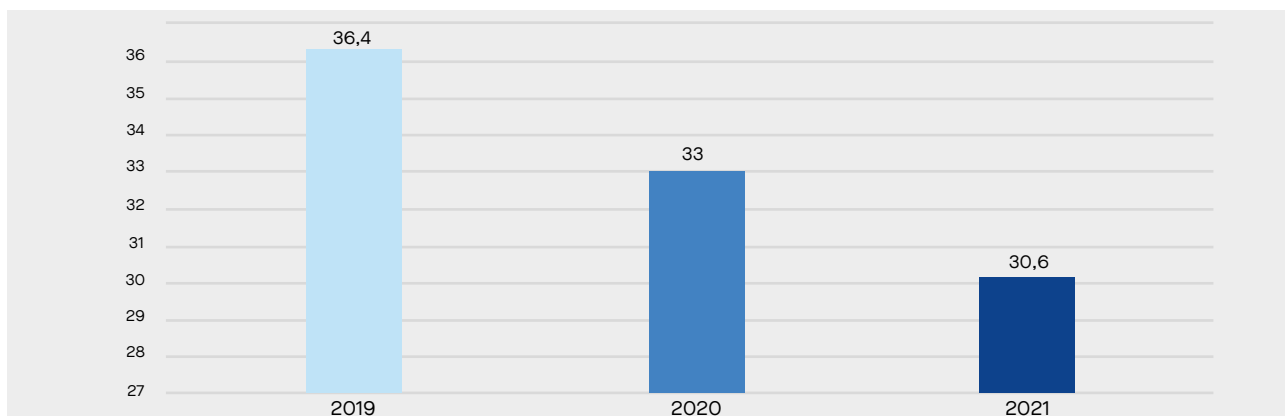
3. Dépenses fiscales et exonérations douanières

a. Dépenses fiscales effectuées

Les entreprises agréées en 2019 et suivies ont bénéficié des avantages fiscaux octroyés par l'Etat à hauteur de 100 milliards de FCFA. Cette contribution aux dépenses fis-

cales est de 36,4 milliards de FCFA en 2019, 33 milliards de FCFA en 2020 et 30,6 milliards de FCFA en 2021.

Graphique 18: Dépenses fiscales octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)



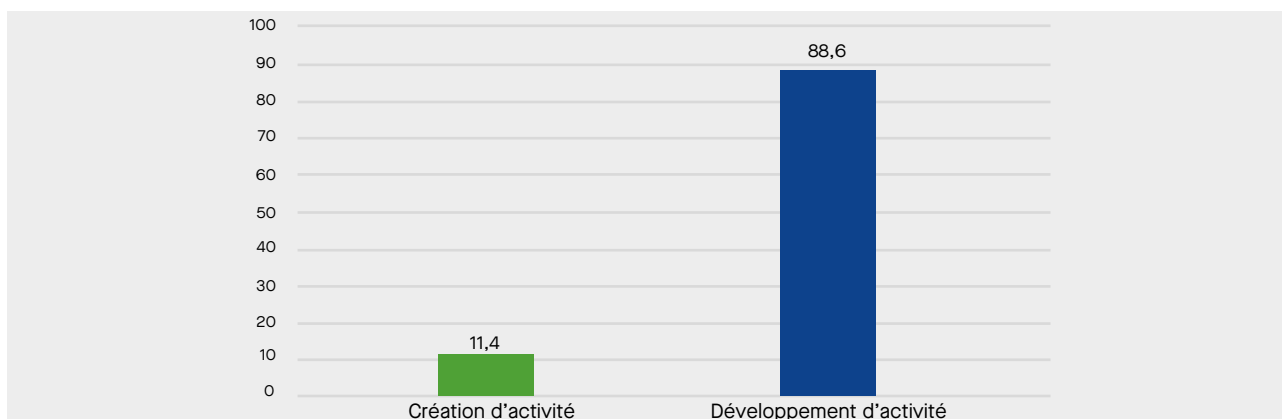
Source : CEPICI/DPES

i. Dépenses fiscales réparties par type d'investissement

En termes de développement d'activités, les entreprises agréées en 2019 et suivies, ont occasionné sur les trois exercices

fiscaux 88,6 milliards de FCFA soit 90% du montant total des dépenses fiscales octroyées (voir graphique 19).

Graphique 19: Dépenses fiscales octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par typologie d'entreprise (Montants en milliards de FCFA)



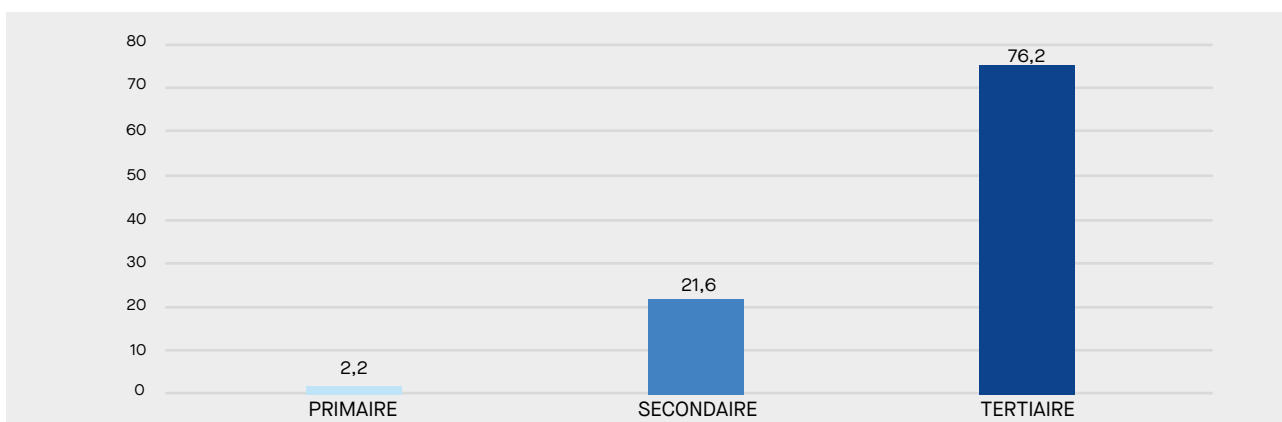
Source : CEPICI/DPES

ii. Dépenses fiscales réparties par secteur d'activité

Le secteur tertiaire est celui qui a le plus bénéficié des dépenses fiscales octroyées avec 76 milliards de FCFA soit 76%. Il est suivi des entreprises exerçant dans le

secteur secondaire (21,6 milliards de FCFA) et de celles du secteur primaire (2,2 milliards de FCFA).

Graphique 20: Dépenses fiscales octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteur d'activité (Montants en milliards de FCFA)



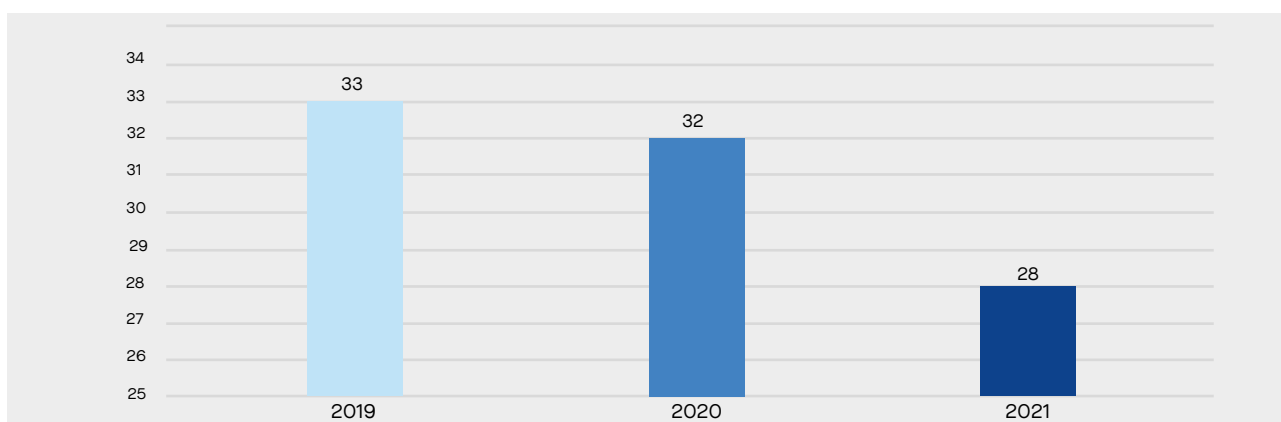
Source : CEPICI/DPES

b. Exonérations douanières octroyées

Les entreprises agréées en 2019 et suivies ont bénéficié de 93 milliards de FCFA d'exonérations douanières avec 33 milliards de FCFA en 2019, 32 milliards de FCFA en 2020 et 28 milliards en 2021 (voir graphique 21).

Cette baisse des exonérations douanières est principalement due au ralentissement du commerce international induit par la crise à COVID-19.

Graphique 21: Exonérations douanières octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)



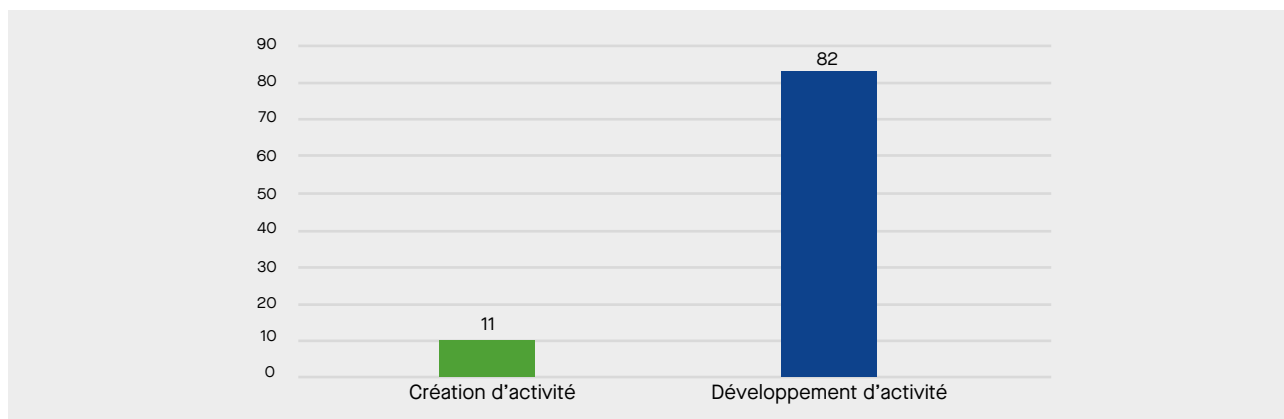
Source : CEPICI/DPES

i. Exonérations douanières octroyées par type d'investissement

Les exonérations douanières octroyées aux entreprises agréées en 2019 et suivies en développement d'activité sont de

81,9 milliards de FCFA soit 87% des exonérations douanières globales sur la période 2019-2021.

Graphique 22: Exonérations douanières octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par typologie d'entreprise (Montants en milliards de FCFA)



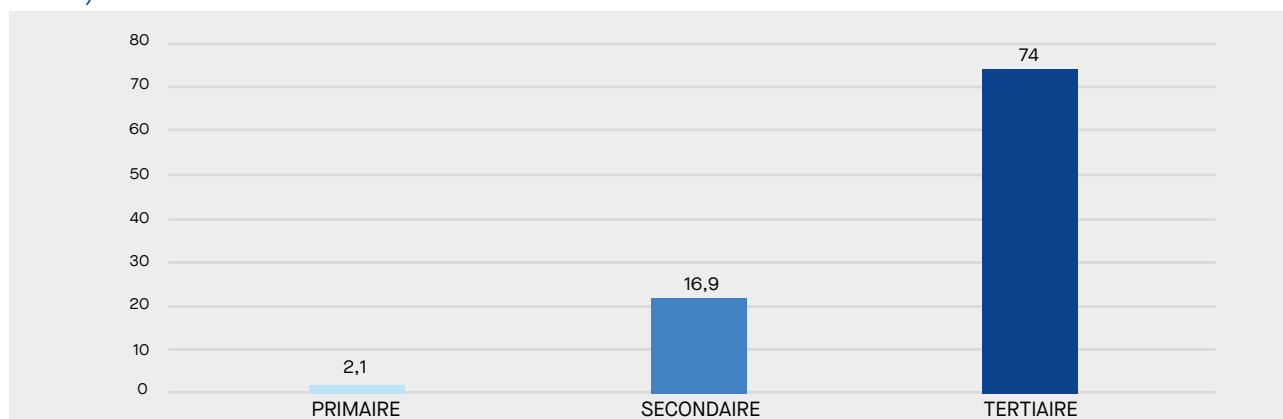
Source : CEPICI/DPES

ii. Exonérations douanières octroyées par secteur d'activité

Le secteur tertiaire est celui qui a le plus bénéficié des exonérations douanières avec 74 milliards de FCFA soit 79%. Il est suivi des entreprises exerçant dans le secteur secon-

daire (16,9 milliards de FCFA) et de celles du secteur primaire (2,1 milliards de FCFA) (voir graphique 23).

Graphique 23: Exonérations douanières octroyées aux entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteur d'activité (Montants en milliards de FCFA)



Source : CEPICI/DPES

4. Recettes sociales recouvrées

Les cotisations sociales sont les cotisations prélevées pour le compte de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) sur les salaires des travailleurs du secteur privé et assimilés en vue de leur garantir le paiement de prestations sociales.

Les 235 entreprises agréées en 2019 et suivies ont cotisé globalement 35 milliards de FCFA de 2019 à 2021. Ces cotisations sont de 9,7 milliards en 2019, 11,1 milliards en 2020 et 14,2 milliards en 2021 (voir graphique 24). Les taux de recouvrement des recettes sociales pour les entreprises agréées de respectivement 92,5%, 90,2% et 90,9% sont au-delà des taux de recouvrement pour l'ensemble des entreprises cotisantes (85,6% en 2019, 83% en 2020 et 86% en 2021).

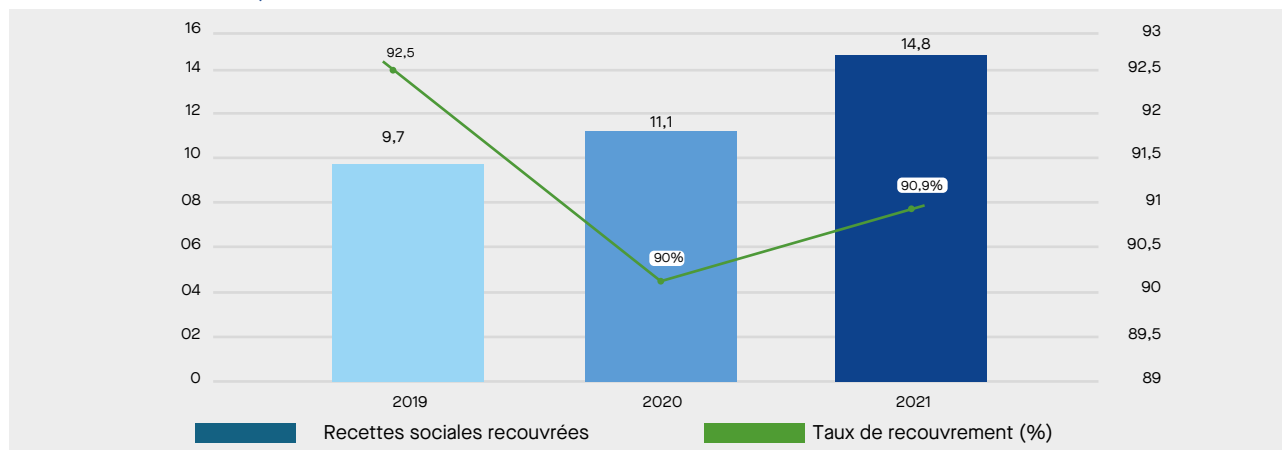
La croissance des cotisations sociales de 2019 à 2021 indique l'adaptation des entre-

prises face aux défis économiques et l'accompagnement reçu de l'Etat dans cette période pour conserver les emplois. En 2021, la croissance plus marquée (+3 milliards FCFA par rapport à 2020) peut témoigner d'une reprise économique post-COVID, avec une relance de l'activité des entreprises.

L'importance du taux de recouvrement au niveau des entreprises agréées relativement à l'ensemble des entreprises cotisantes sur la période s'explique en grande partie par le cadre réglementaire défini par le Code des investissements de la Côte d'Ivoire. En effet, l'obtention d'un agrément induit à la conformité au respect strict de plusieurs engagements, notamment en matière de déclaration et de paiement des charges sociales dont le non-respect peut entraîner des sanctions allant jusqu'au retrait des avantages octroyés.

RÉSULTATS CLÉS

Graphique 24: Recettes sociales recouvrées et taux de recouvrement auprès des entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)



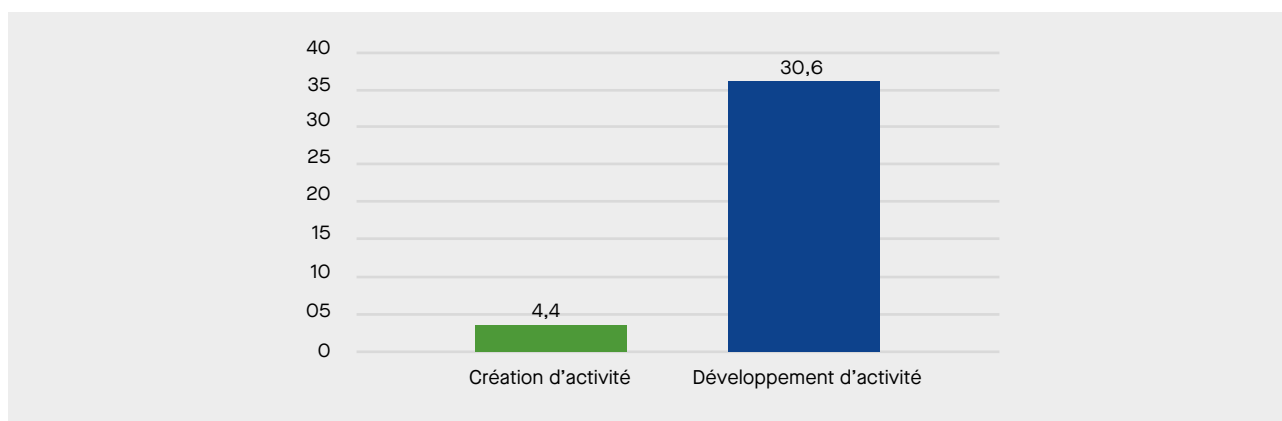
Source : CEPICI/DPES

a. Recettes sociales recouvrées auprès des entreprises par type d'investissement

Les entreprises en développement d'activité ont participé pour 87% contre 13% pour celles en création d'activité. En effet, plus stables et plus rentables malgré les ef-

fets de la COVID-19, les entreprises en développement ont réussi à stabiliser les emplois existants, à embaucher davantage et donc à verser plus de cotisations sociales.

Graphique 25: Recettes sociales recouvrées auprès des entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par type d'investissement (Montants en milliards de FCFA)



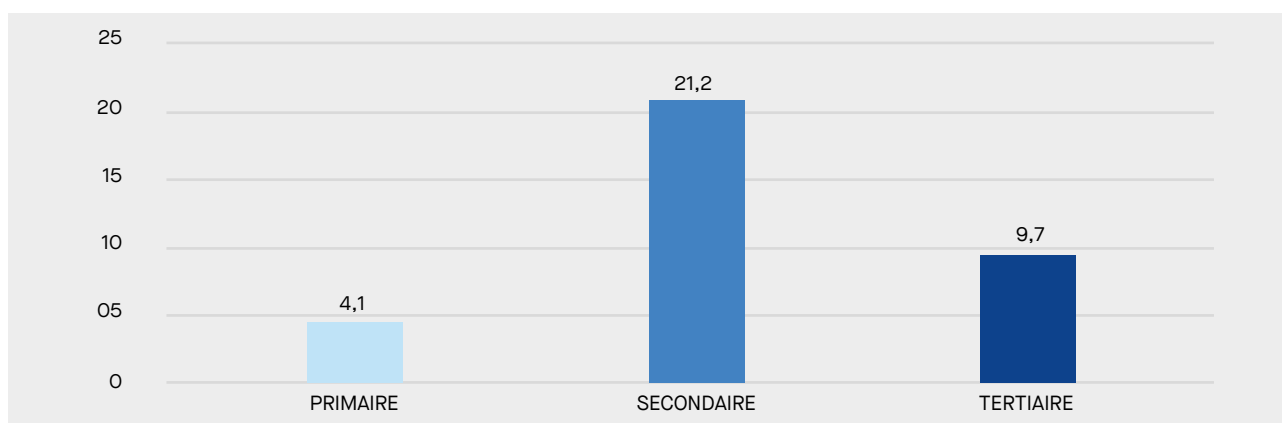
Source : CEPICI/DPES

b. Recettes sociales recouvrées auprès des entreprises par secteur d'activité

Les entreprises du secteur secondaire sont celles ayant le plus contribué aux cotisations sociales collectées pour les entreprises agréées en 2019 (60%). Celles du secteur tertiaire ont contribué pour 28% quand celles du secteur primaire ont participé pour 12% des cotisations sociales payées.

Les entreprises exerçant dans le secteur secondaire emploient plus de 60% de l'effectif global des emplois sur la période 2019-2021, suivi du secteur tertiaire (30%) et du secteur primaire (10%). Cette prépondérance d'emplois dans le secteur secondaire implique une cotisation sociale plus importante des entreprises exerçant dans ce secteur.

Graphique 26: Recettes sociales recouvrées auprès des entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteur d'activité (Montants en milliards de FCFA)



Source : CEPICI/DPES

5. Synthèse

Les performances économiques et fiscales des entreprises agréées en 2019 illustrent l'impact positif du cadre incitatif instauré par le Code des investissements de la Côte d'Ivoire. En trois ans (2019-2021), ces entreprises ont mobilisé 1 350 milliards FCFA d'investissements, traduisant l'efficacité du dispositif d'agrément à canaliser les capitaux vers les secteurs prioritaires de l'économie. Cette dynamique est favorisée par les incitations fiscales et douanières prévues par le Code, qui rendent l'environnement d'investissement plus attractif pour les investisseurs nationaux et étrangers.

Ces investissements ont généré d'importantes recettes pour l'État. Les recettes fiscales issues des entreprises agréées ont atteint 178,7 milliards FCFA, dépassant les

100 milliards FCFA de dépenses fiscales accordées sous forme d'allègements. Ce différentiel positif montre que, malgré les exonérations, l'État parvient à obtenir un rendement fiscal net grâce à la stimulation de l'activité économique. Cela confirme que les incitations prévues par le Code des investissements ne représentent pas une perte pour l'État, mais plutôt un levier de mobilisation de ressources fiscales à moyen terme.

Du point de vue douanier, les entreprises agréées ont contribué à hauteur de 396 milliards FCFA de recettes douanières, en contrepartie de 93 milliards FCFA d'exonérations. Le ratio de 4,3 en faveur des recettes démontre également la rentabilité de la politique d'incitation du Code. Ce cadre permet à l'État de cibler les exonérations sur des biens

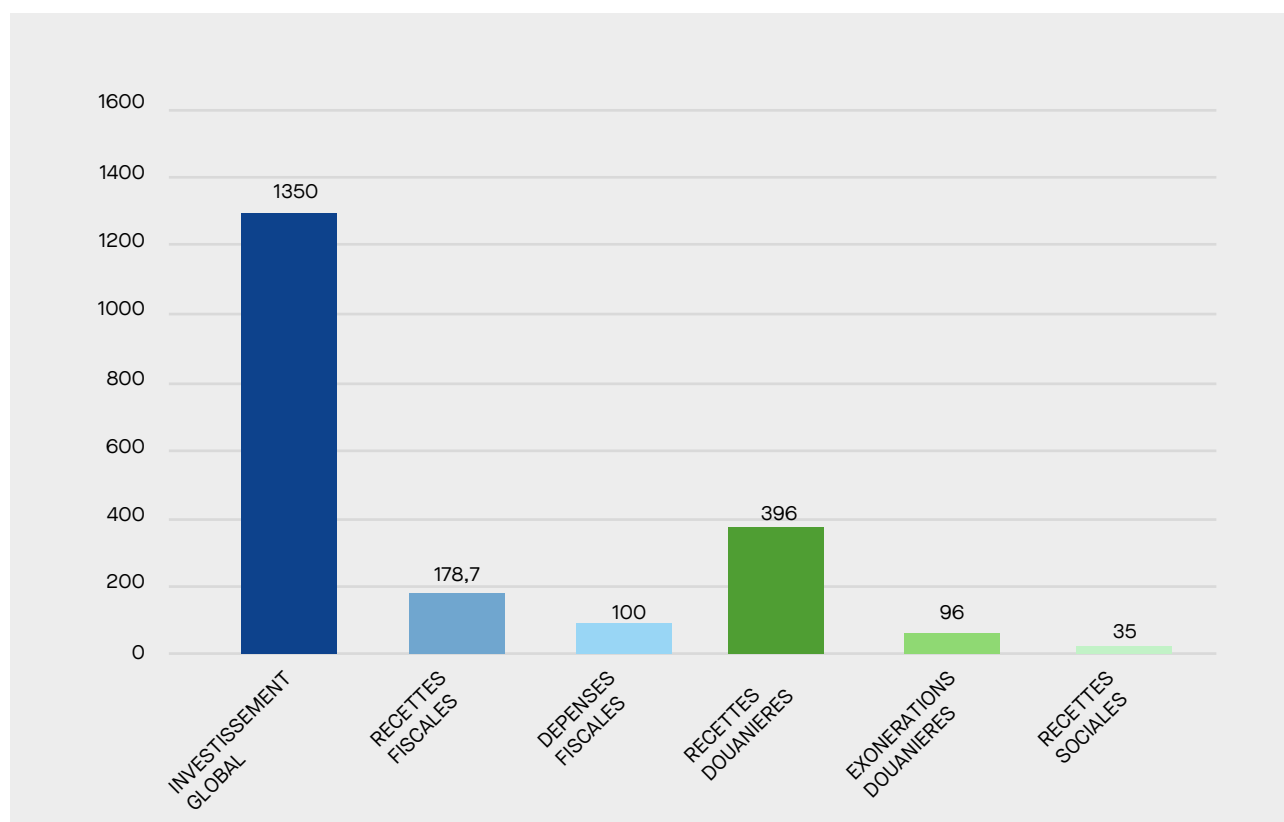
RÉSULTATS CLÉS

d'équipement et intrants productifs, tout en assurant un niveau élevé de recouvrement douanier. Cela contribue à renforcer la compétitivité des entreprises sans compromettre les ressources publiques.

Enfin, sur le plan social, les cotisations versées par les entreprises agréées ont atteint 35 milliards FCFA sur la période. Cela reflète non seulement leur formalisation et leur conformité aux obligations sociales, mais

aussi leur contribution à la protection sociale. Le Code des investissements, en favorisant l'agrément d'entreprises structurées et en contrepartie de leurs engagements, joue un rôle important dans le recouvrement des cotisations sociales. Ainsi, le bilan global montre que les avantages octroyés dans le cadre du Code génèrent un retour significatif pour l'économie nationale, tant en termes d'investissement, de recettes fiscales et douanières, que de protection sociale.

Graphique 27: Synthèse des résultats du suivi des investissements sur les exercices fiscaux 2019,2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)



Source : CEPICI/DPES

III - SUIVI DES EMPLOIS

1. Création d'emplois durables :

La notion d'emploi durable peut être interprétée de multiples façons. Dans le cadre de la rédaction de ce rapport, l'accent est mis sur la sécurité et la stabilité de l'emploi, représentées par la signature d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Un CDI symbolise un engagement à long terme entre l'employeur et l'employé, offrant une certaine garantie de revenus et de perspectives de carrière. Cependant, il est important de noter que la durabilité de l'emploi ne se limite pas à

la signature d'un CDI.

Un emploi est une activité rémunératrice. Les emplois créés doivent être de qualité, assortis de droits, d'une rémunération juste et équitable, de bonnes conditions de travail qui résistent à tous les changements de la société, dans le respect de la liberté syndicale, productifs avec des perspectives de carrière. En un mot l'on devrait aller vers le concept de travail décent.

a. Nombre d'emplois

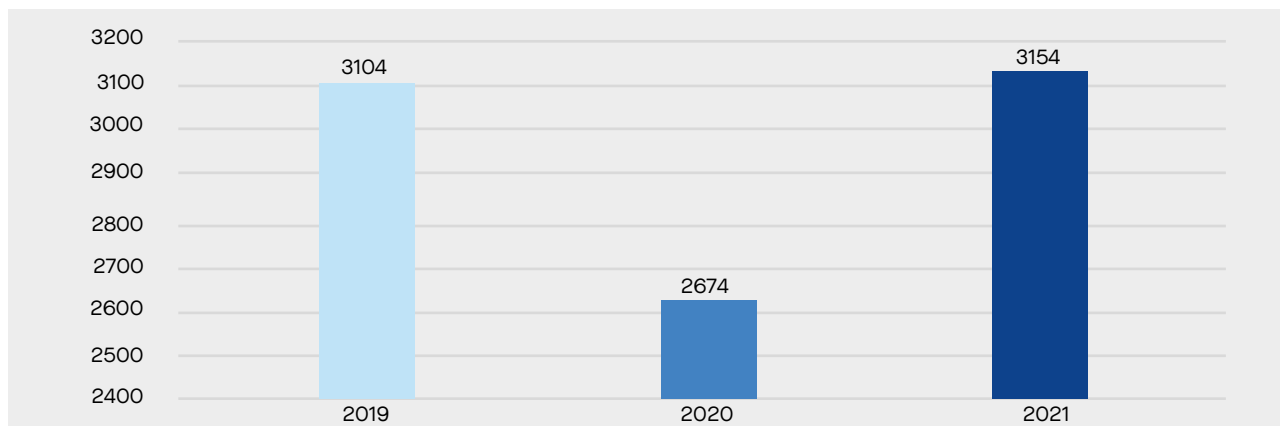
Les analyses relatives au suivi des emplois portent sur les entreprises agréées en 2019 et suivies qui ont transmis le questionnaire de suivi-évaluation.

Les entreprises qui ont bénéficié des avantages du Code des Investissements en 2019 ont créé 8 932 emplois durables sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 dont 3 104 en 2019, 2 674 en 2020 et 3 154 en 2021.

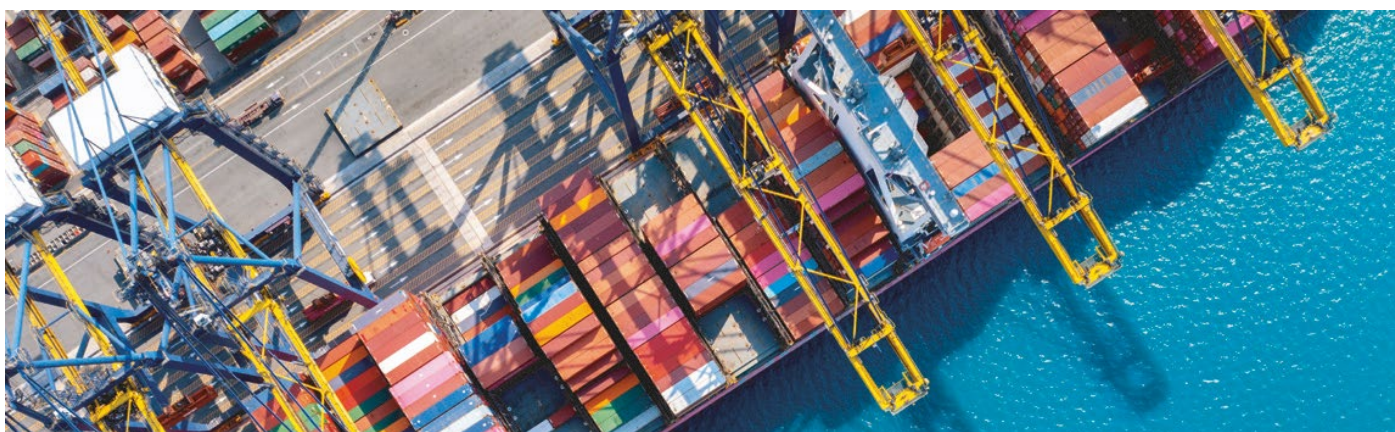
En 2020, les emplois créés ont baissé d'environ 14% par rapport à 2019. Cette diminution peut être attribuée à la crise économique mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19. Les restrictions sanitaires, les

perturbations et le ralentissement économique ont fortement impacté les investissements et la création d'emplois. En 2021, la hausse de création d'emplois observée par rapport à 2020 (17,9%) suggère une reprise économique et un regain d'activité pour les entreprises agréées au Code des Investissements en 2019. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement ivoirien et la reprise de l'économie mondiale ont pu contribuer à ce rebond. Malgré la baisse en 2020, le nombre d'emplois créés en 2021 dépasse celui de 2019, indiquant une tendance positive à long terme.

Graphique 28: Nombre d'emplois créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021



Source : CEPICI/DPES



b. Nombre d'emplois par type d'investissement

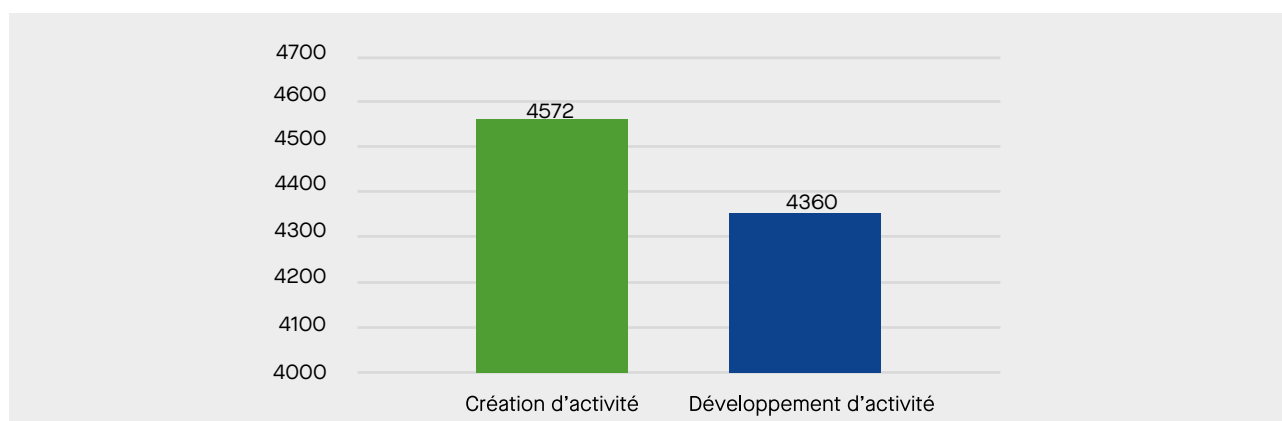
Les entreprises agréées en 2019 en création d'activité ont créé 4 572 emplois (51%) contre 4 360 emplois (49%) pour celles en développement d'activité (Graphique 29).

Les entreprises en création d'activité, en raison de leurs caractéristiques (lancement de leur activité, diversification de l'offre de service) ont généralement besoin d'une main

d'œuvre qualifiée et suffisante pour obtenir des résultats leur permettant de perdurer. Cela pourrait expliquer cette avance minime sur les créations d'emplois en développement d'activité.

Même si les emplois créés en développement d'activité restent inférieurs à ceux en création d'activité, le niveau d'emplois créés est largement supérieur aux attentes vis-à-vis de ces entreprises.

Graphique 29: Nombre d'emplois créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par type d'investissement



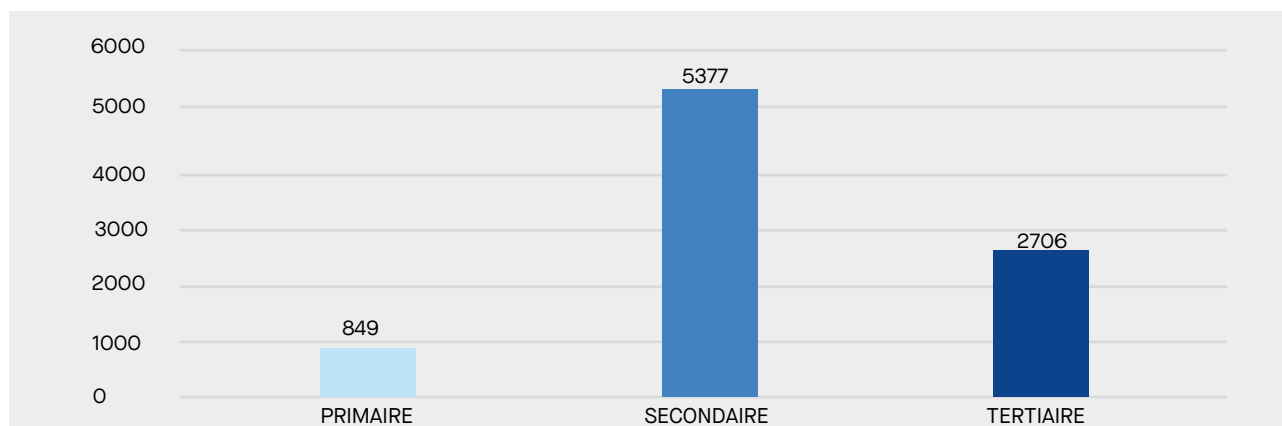
Source : CEPICI/DPES

c. Nombre d'emplois par secteur d'activités

La majorité des emplois créés sur les trois premières années d'exploitation est absorbée par le secteur secondaire (60%) dont 23% issus de l'agro-industrie et 21% de l'industrie chimique. Les secteurs tertiaire et primaire enregistrent respectivement 30%

(dont 20% en provenance du transport/entrepôt (manutention)) et 10% de l'ensemble des emplois créés. Une entreprise exerçant dans la transformation de caoutchouc s'est démarquée en générant environ 11,5% des emplois créés sur la période.

Graphique 30: Nombre d'emplois créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par secteurs d'activités



Source : CEPICI/DPES

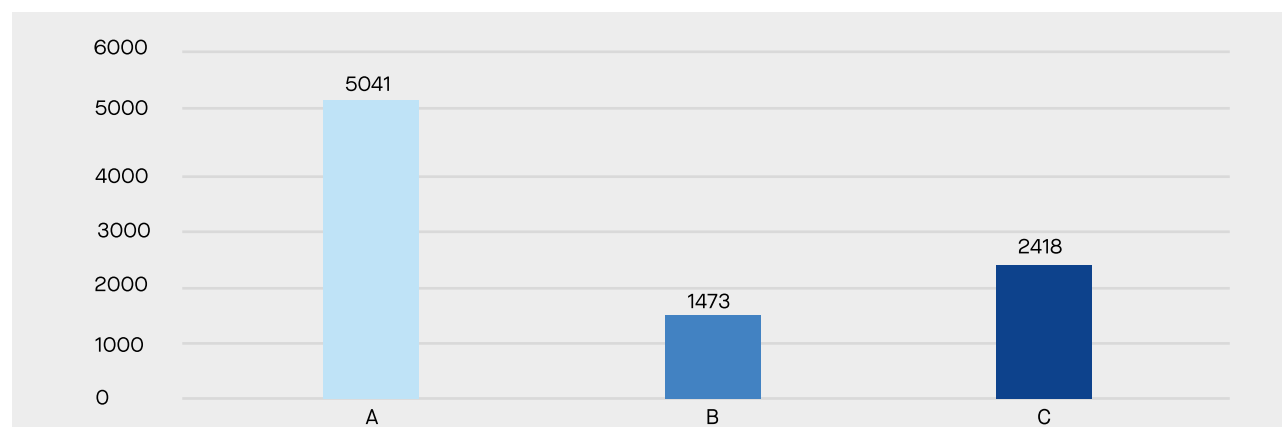
d. Nombre d'emplois par zone d'investissement

La zone A a capté la majorité des emplois créés durant les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 avec une proportion de 56% des emplois créés. Les zones B et C enre-

gistrent respectivement 17% et 27% des emplois créés (Graphique 31).

Ces résultats sont imputables à une forte proportion d'entreprises installées à Abidjan.

Graphique 31: Nombre d'emplois créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 par zone d'investissement



Source : CEPICI/DPES

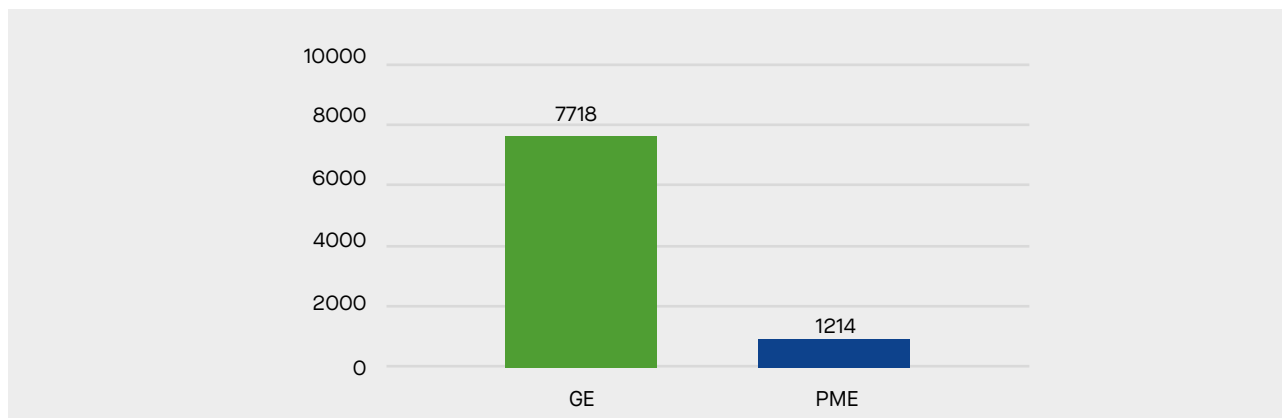
e. Nombre d'emplois créés par typologie d'entreprise

Les grandes entreprises assurent la création de la majorité des emplois 7 718 emplois créés (dont 1020 emplois créés par une seule grande entreprise) contre 1 214 emplois pour les petites et moyennes entreprises.

Ces résultats peuvent s'expliquer par les ca-

pacités différentes dont disposent chaque type d'entreprise en raison de leur taille. En effet, pour une grande entreprise agréée on note la création d'environ 87 emplois en moyenne sur les exercices fiscaux de 2019 à 2021, contrairement à une PME qui n'engendre qu'environ 24 emplois.

Graphique 32: Nombre d'emplois créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021 selon la typologie d'entreprise



Source : CEPICI/DPES

2. Synthèse

Les résultats en matière d'emploi des entreprises agréées en 2019 montrent clairement l'impact positif du Code des investissements du CEPICI sur la dynamique de l'emploi en Côte d'Ivoire. Sur la période 2019-2021, ces entreprises ont permis la création de 8 932 emplois, démontrant la capacité de l'agrément à générer des opportunités économiques concrètes. Cette performance traduit l'efficacité des incitations mises en place pour stimuler l'investissement productif, notamment dans des projets porteurs en phase de création ou d'expansion.

La répartition des emplois créés souligne également la pertinence du dispositif. Les entreprises en création d'activité ont généré 51 % des emplois, tandis que celles en développement ont contribué à hauteur de 49 %, confirmant que le Code soutient aussi bien l'émergence de nouvelles entreprises que l'expansion d'activités existantes. Sur le plan sectoriel, le secteur secondaire a

été le principal vecteur d'emploi avec 60 % des créations, suivi du tertiaire (30 %) et du primaire (10 %). Ce ciblage sectoriel correspond à la stratégie nationale de transformation structurelle de l'économie et à la montée en gamme industrielle promue par le Code.

Enfin, l'analyse géographique et par taille d'entreprise met en lumière l'impact différencié du Code. La zone A, qui comprend Abidjan et ses environs, concentre 56 % des emplois créés, ce qui s'explique par la forte implantation des grandes entreprises industrielles, principales bénéficiaires de l'agrément et génératrices de 7 718 emplois, contre 1 214 pour les PME. Cela démontre que le Code des investissements constitue un outil stratégique pour attirer des entreprises structurées à fort potentiel de création d'emplois, tout en soulignant la nécessité d'un accompagnement renforcé des PME pour un développement plus équilibré du tissu productif à l'échelle nationale.

IV - RESPECT DES ENGAGEMENTS

Les entreprises agréées en 2019 sont soumises au respect des engagements formulés pendant le processus de demande

d'agrément à l'investissement. Cette partie vérifie l'adéquation entre les engagements pris et le respect desdits engagements.

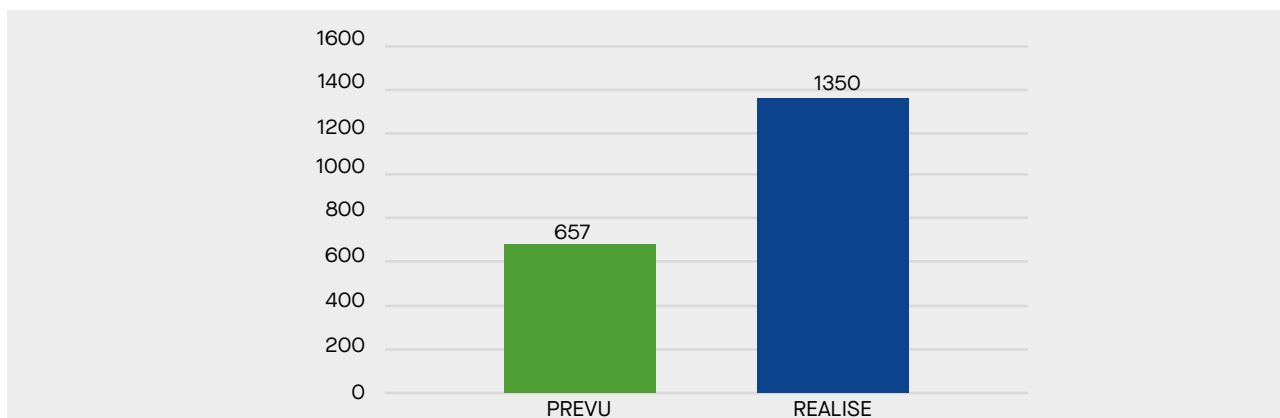
1. Au niveau des investissements

Les entreprises qui ont bénéficié des avantages du Code des Investissements en 2019 et suivies ont réalisé 1 350 milliards de FCFA d'investissements contre 657 milliards de FCFA d'investissements prévus, soit une hausse de plus de 105%.

Le niveau des investissements réalisés pourrait être dû à une sous-estimation des coûts initialement prévus ou à une hausse des prix des équipements, des matières premières, des services inhérents à la réalisation de ces investissements.

L'augmentation du montant constaté au ni-

Graphique 33: Investissements prévus et réalisés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019,2020 et 2021 (Montants en milliards de FCFA)



Source : CEPICI/DPES

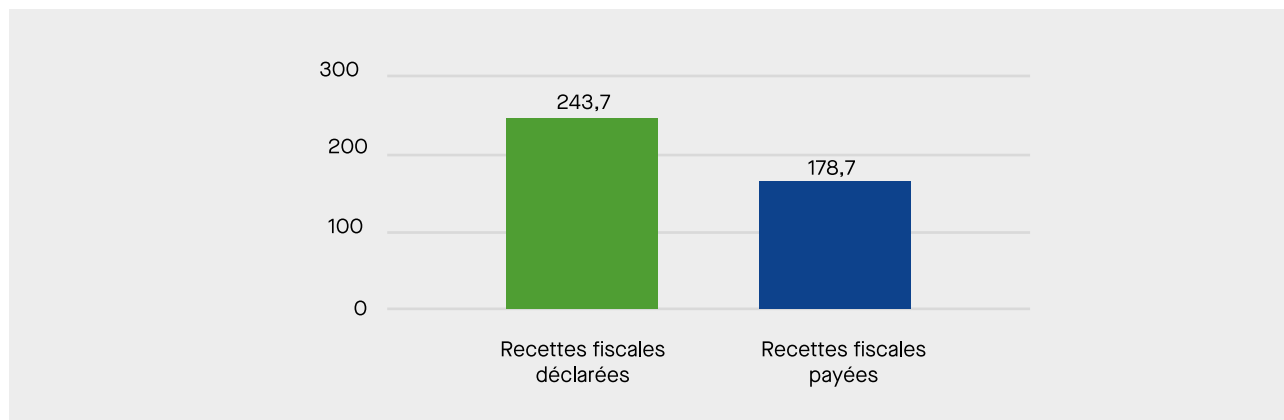
2. Au niveau des recettes fiscales

Les entreprises agréées en 2019 et suivies ont payé 178,7 milliards de FCFA au titre des recettes fiscales pour un montant déclaré de 243,7 milliards de FCFA soit un taux de réalisation de 73%.

En effet, malgré la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'économie ivoirienne, affectant la trésorerie et les capacités de paiement de nombreuses entreprises, le taux de réalisation de 73% du montant déclaré est un signe de résilience. Cette résilience est due au fait de la capacité financière initiale des entreprises ainsi que du soutien de l'Etat dont elles ont bénéficié.

En effet, malgré la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'économie ivoirienne, af-

Graphique 34: Recettes fiscales déclarées et payées par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019,2020 et 2021 (Montants en Milliards de FCFA)



Source : CEPICI/DPES

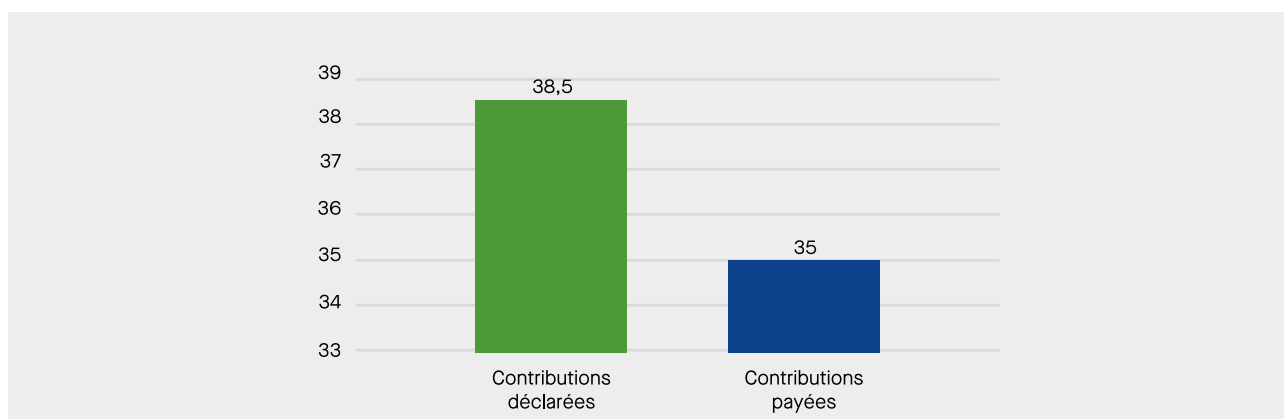
3. Au niveau social

En dépit de la crise de la COVID-19, les entreprises agréées en 2019 ont payé 35 milliards de FCFA de cotisations sociales pour un montant déclaré de 38,5 milliards de FCFA soit un taux de réalisation de 91,1%.

essentielles ont continué à fonctionner, ce qui a permis une contribution sociale proche des objectifs initiaux. En outre, les mesures d'accompagnement du secteur privé par l'Etat a permis de conserver les emplois pour la plupart des entreprises.

Bien que certaines chaînes d'approvisionnement aient été affectées, les industries

Graphique 35: Montant des recettes sociales déclarées et payées par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019,2020 et 2021 (en Milliards de FCFA)



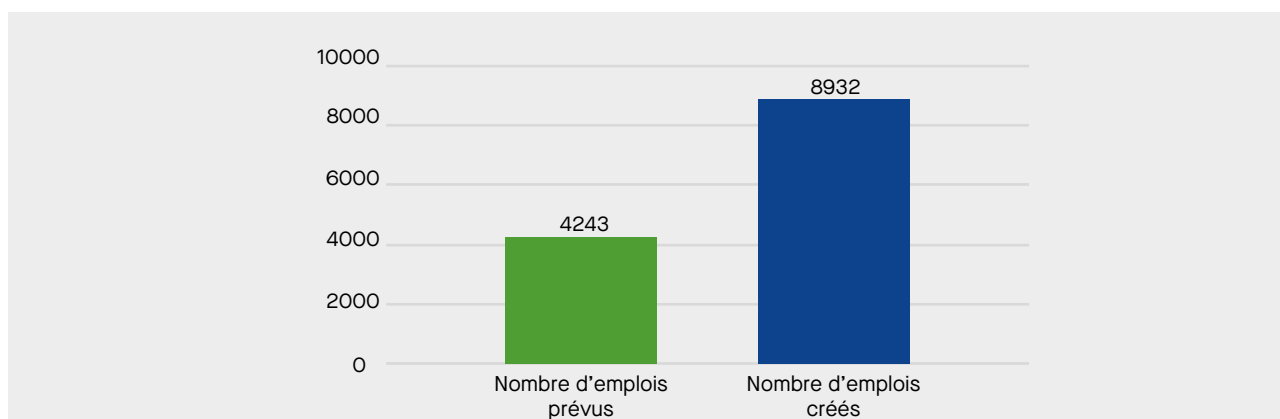
Source : CEPICI/DPES

4. Au niveau des emplois

Les entreprises agréées en 2019 et suivies ont globalement respecté leurs engagements en matière de création d'emplois, dépassant les prévisions de 4 243 emplois. En effet, le taux de création d'emplois effectif

a connu une augmentation d'environ 111%. Cela montre l'importance du capital humain pour la survie et la pérennité des entreprises agréées.

Graphique 36: Nombre d'emplois prévus et créés par les entreprises agréées en 2019, sur les exercices fiscaux 2019, 2020 et 2021



Source : CEPICI/DPES

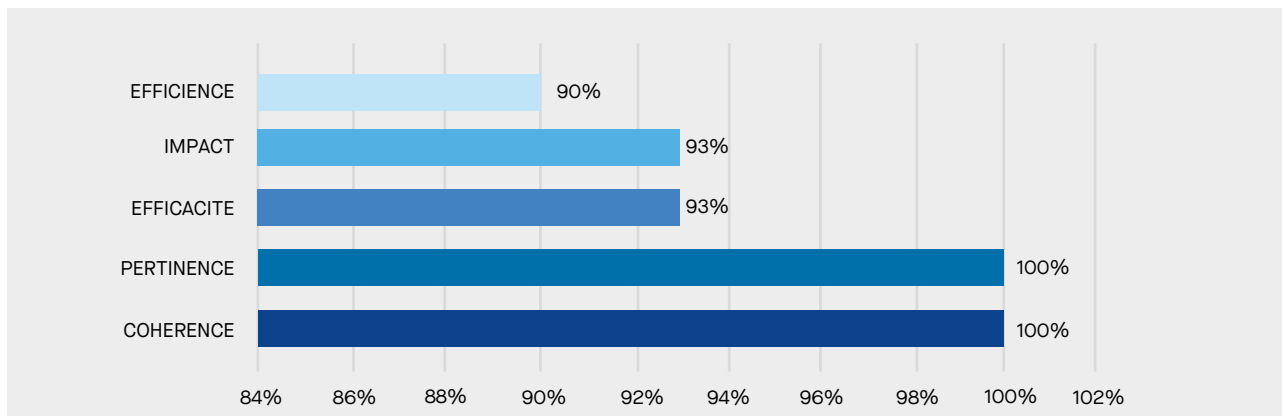
V - EVALUATION DU PROCESSUS D'OCTROI DE L'AGREMENT ET DU BENEFICE DES AVANTAGES DU CODE DES INVESTISSEMENTS

Selon l'approche de l'OCDE (voir Annexe 3) la perception des investisseurs ayant bénéficié des avantages du Code des Investissements en 2019 est positive pour chacune des composantes de l'évaluation. Les investisseurs indiquent à l'unanimité que l'octroi de l'agrément pour le bénéfice des avantages du Code des Investissements répond à leurs besoins d'investissements (PERTINENCE) et s'accorde avec les autres interventions menées par l'Etat, notamment le bénéfice des codes sectoriels (COHERENCE).

Pour 93% de cette population, le processus d'obtention de l'agrément a été mis en œuvre comme prévu initialement (EFFICACITE). La même proportion indique en avoir tiré des avantages (IMPACT). Suivant les délais prescrits, les ressources humaines, logistiques et le temps ont été utilisés de manière efficace par le CEPICI et les administrations douanières et fiscales (EFFICIENCE) pour 90% des déclarants.

Pour l'essentiel des entreprises, l'obtention de l'agrément a affecté significativement et positivement leur santé financière.

Graphique 37: Perception favorable des investisseurs relative aux critères d'évaluation



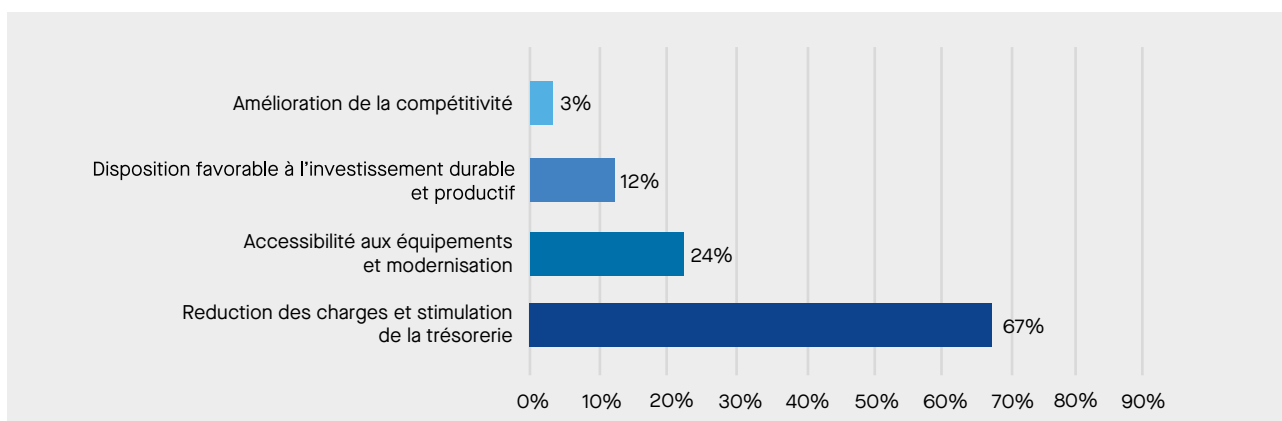
Source : CEPICI/DPES

1. Analyse de l'indicateur de Pertinence

Pour 67% des entreprises agréées en 2019 ayant répondu au questionnaire, le bénéfice qu'elles retirent du Code des Investissements provient de la réduction des charges et la stimulation de la trésorerie. Pour 24% d'entre elles, ce bénéfice est du fait de l'ac-

cessibilité aux équipements et à la modernisation de leur système de production ;12% pensent qu'il contribue à disposition favorable à l'investissement durable et productif, 3% à l'amélioration de la compétitivité (voir graphique 38).

Graphique 38: Perception de la pertinence par les investisseurs



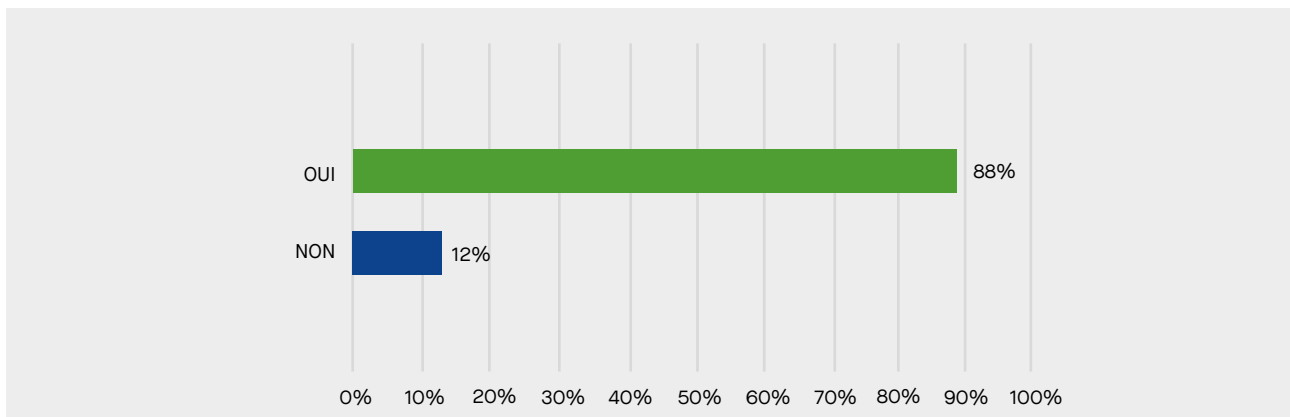
Source : CEPICI/DPES

2. Analyse de l'indicateur d'Efficacité

Pour 88 % des investisseurs interrogés, ceux-ci jugent le processus d'obtention de l'agrément pour bénéficier des avantages du Code des Investissements correctement mis en œuvre tant en phase de réalisation

des investissements qu'en phase d'exploitation.

Graphique 39: Perception de l'efficacité par les investisseurs



Source : CEPICI/DPES

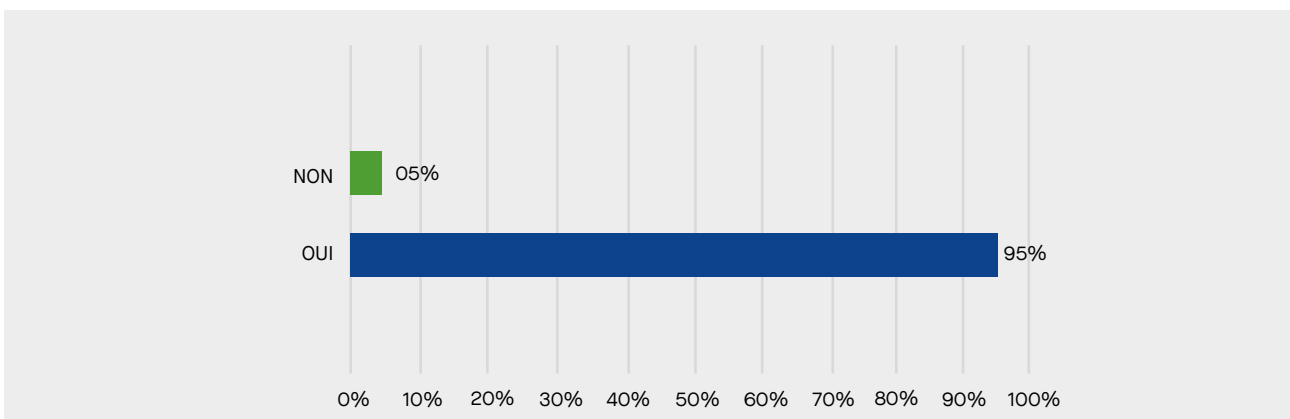
3. Analyse de l'indicateur d'Efficiency

- Code des Investissements

Selon 95% des entreprises agréées en 2019 interrogées, les ressources humaines, logistiques et le temps ont été utilisés de manière

efficace et dans les délais par le CEPICI dans le cadre de l'octroi de l'agrément pour bénéficier des avantages du Code des Investissements.

Graphique 40: Perception de l'efficacité par les investisseurs



Source : CEPICI/DPES

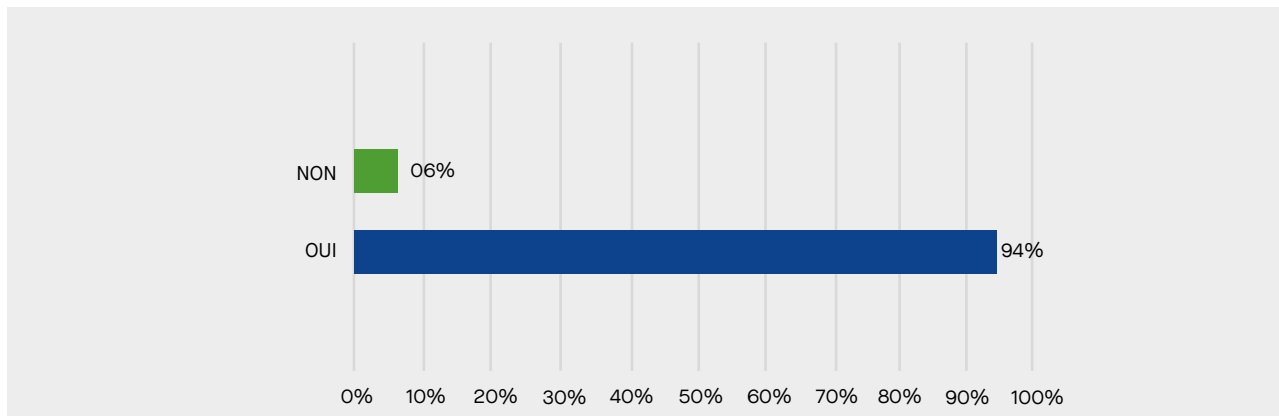
RÉSULTATS CLÉS

- Administrations douanières et fiscales

Selon 94% des entreprises agréées en 2019 interrogées, l'utilisation des ressources humaines, logistiques et la célérité des ser-

vices douaniers et fiscaux dans le cadre de l'octroi de l'agrément à l'investissement pour le bénéfice des avantages du Code des Investissements sont sources de satisfaction au niveau de l'efficacité.

Graphique 41: Perception de l'efficacité des administrations douanières et fiscales par les investisseurs



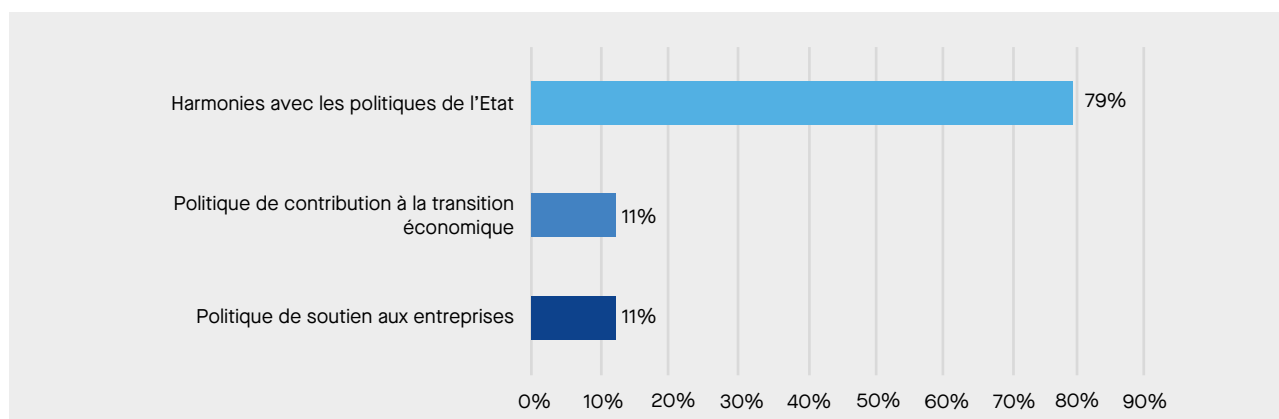
Source : CEPICI/DPES

4. Analyse de l'indicateur de cohérence

Les avantages du Code des Investissements sont cohérents avec les politiques publiques pour 79% des entreprises agréées en 2019 interrogées. Pour 21% de ces entreprises, ils contribuent à la transition économique et

au soutien des entreprises comme le font les autres codes sectoriels.

Graphique 42: Perception de la cohérence par les investisseurs



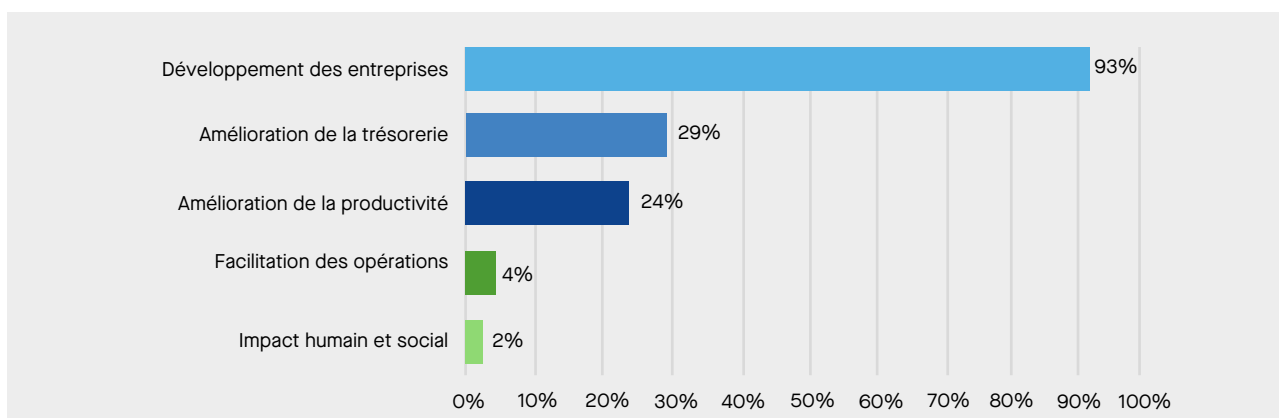
Source : CEPICI/DPES

5. Analyse de l'indicateur d'Impact

Pour la mesure de l'indicateur de l'impact, la méthode du changement le plus significatif a été adoptée. Ainsi, selon 93% des chefs d'entreprises agréées en 2019 interrogés, il existe un impact positif en termes de développement de leurs entreprises par

l'augmentation du chiffre d'affaires. De plus, 29% affirment que l'impact se situe au niveau de l'amélioration de la trésorerie. Les allègements fiscaux et douaniers sont déclarés comme les impacts les plus significatifs selon 24% des répondants.

Graphique 43: Perception de l'impact par les investissements



Source : CEPICI/DPES

6. Synthèse :

Le Code des investissements de la Côte d'Ivoire bénéficie d'une perception très favorable auprès des investisseurs, avec 95 % d'entre eux exprimant une satisfaction quant au processus d'octroi de l'agrément et à l'accès aux avantages qui en découlent. Cette appréciation positive traduit la pertinence et la cohérence du dispositif mis en place par le CEPICI, qui répond aux attentes du secteur privé en matière de simplification administrative, d'allègements fiscaux et d'accompagnement institutionnel. Le code est jugé efficace et efficient, car il permet non seulement d'attirer des capitaux, mais aussi



de les orienter vers des projets structurants à fort impact sur l'économie nationale.

VI - APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique utilisée pour l'élaboration du rapport de suivi-évaluation s'appuie sur les points suivants : la collecte de données, la matrice du cadre logique, les

indicateurs de l'OCDE adoptés pour l'évaluation et l'approche participative dans la rédaction du rapport.

- La collecte des données

La collecte de données a consisté initialement en l'envoi de courriers, tant par voie électronique que physique auprès des entreprises agréées en 2019. En vue de récupérer les questionnaires et les états financiers des entreprises dans 45 villes de l'intérieur

du pays, des visites de terrain y ont été effectuées. Quant aux entreprises d'Abidjan, la collecte s'est appuyée sur les relances par courriels et par appels téléphoniques.

- Cadre logique

Le cadre logique est un outil de gestion de projet qui définit les objectifs, structure les activités et les résultats, et permet le suivi et l'évaluation des performances. Il comprend la logique d'intervention, les indicateurs, les sources de vérification et les hypothèses pour gérer les risques. Le cadre logique assure la traçabilité des actions et circonscrit les informations essentielles au suivi et à l'évaluation du projet. Ainsi le questionnaire

de suivi-évaluation inspiré du cadre logique a été conçu en vue de répondre aux attentes des parties prenantes de l'écosystème de l'investissement privé, à savoir assurer la redevabilité auprès de l'Etat, collecter les griefs (Difficultés et attentes) des entreprises agréées et suivre l'efficacité de la gestion du Code des Investissements à travers ces différentes sections (voir annexe 5).

- Les critères d'évaluation selon l'OCDE

L'OCDE propose des critères d'évaluation pour harmoniser et améliorer la qualité de l'évaluation des projets et programmes. Ces critères, utilisés ici avec les informations des entreprises agréées, aident à orienter l'évaluation et à analyser les différents aspects

des projets. L'évaluation des projets/programmes d'investissements s'est faite en utilisant les informations générales des entreprises agréées d'une part, et d'autre part en s'appuyant sur le référentiel de critères de l'OCDE (Annexe 3).

- Approche participative dans la rédaction du rapport

Pour finir, avant sa publication, le rapport est soumis lors d'un atelier d'examen et de validation à des révisions rigoureuses par les experts techniques des ministères et structures sous tutelle partenaires du Centre de

Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire dans sa mission de gestion du Code des Investissements afin de garantir sa précision et sa pertinence.

RÉSULTATS CLÉS

VII - LEÇONS APPRIS

A l'issue des collectes et analyses, il ressort les leçons suivantes :

- L'absence d'interlocuteur unique dans la mise en œuvre des projets d'investissements ralentit le respect du planning de réalisation ;
- Les PME locales rencontrent des difficultés de financement dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissements ;
- La méconnaissance du Code des Investissements par les responsables des entreprises agréées induit des difficultés de respect des engagements qui y sont contenus ;
- La standardisation des outils et des indicateurs de suivi, ainsi que la formation continue des acteurs, améliorent la qualité et la fiabilité des données recueillies ;
- Une stratégie de communication claire et transparente des actions de suivi-évaluation des investissements agréés renforce la cré-



dibilité des initiatives et facilite leur acceptation par les répondants de ces entreprises ;

- La formation des acteurs du suivi-évaluation et la digitalisation des processus améliorent leur efficacité et leur performance.

VIII - RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Au terme des analyses portées, les recommandations sont les suivantes :

- Accentuer la coopération entre acteurs de l'écosystème du Code des Investissements (DGI, DGD, MCI, SOGEDI, CNPS, ANDE ...) par la création de la plateforme de collaboration tel que prévu à l'article 39 de l'ordonnance n°2018-646 du 1er août 2018 et l'article 28 de son décret d'application;
- Sensibiliser les entreprises agréées au respect de leurs engagements au regard des exigences du Code des Investissements notamment dans la mise à disposition des états financiers et des questionnaires de suivi-évaluation ;
- Associer les partenaires sociaux (organisation de travailleurs et d'employeurs) et la Direction Générale du Travail (DGT) à l'examen du rapport ;
- Mettre effectivement en œuvre l'application des exigences du Code des Investissements notamment en ce qui concerne le retrait de l'agrément aux entreprises qui re-

RÉSULTATS CLÉS

fusent de respecter leurs engagements ;

- Intégrer les indicateurs de travail décent (sécurité et santé, condition de travail, ...) dans le questionnaire de suivi-évaluation ;

- Agréer les cabinets et mettre en place un processus de conformité pour améliorer l'accompagnement des entreprises ;

- Accompagner les entreprises en création d'activité en leur proposant des structures de microfinance susceptibles de contribuer au financement de leurs activités ;

- Renforcer les capacités des agents intervenant dans la mise en œuvre du dispositif du Suivi-Evaluation des investissements privés agréés par la formation et la mise à disposition de moyens matériels, logistiques ;

- Elargir l'horizon temporel du suivi-évaluation des entreprises agréées à cinq années au lieu de trois années d'exercices fiscaux ;

- Poursuivre les initiatives de mise en place de bureaux régionaux à l'instar de celui de Bouaké ;

- Proposer un modèle permettant d'apprécier la pérennité des entreprises bénéficiant des avantages du Code des Investissements ;

- Créer les infrastructures nécessaires ou mettre en place des réformes qui pourront inciter les investisseurs à s'installer dans les zones B et C.

- Ouvrir un poste de Chargé d'Information au sein du service Code des Investissements (SCI)

Mettre en place un système d'informations pour le suivi-évaluation en vue d'un suivi continu ;



IX - CONCLUSION



Cette sixième édition du rapport de suivi-évaluation, portant sur les investissements agréés en 2019 a permis de dresser un bilan exhaustif des performances, des attentes et des opportunités dans la mise en œuvre des projets d'investissements. Les résultats obtenus montrent des avancées notables en termes de création d'emplois. Cependant, des défis persistants ont freiné l'atteinte de certains objectifs.

L'impact de la pandémie de COVID-19 a constitué un obstacle majeur au cours de la période évaluée. Les restrictions sanitaires, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi que la contraction des économies partenaires ont significativement ralenti la mise en œuvre de nombreux projets d'investissements agréés. Par ailleurs, l'instauration du nouveau Code des Investissements a marqué une étape importante dans l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire en Côte d'Ivoire. Ce code vise à renforcer l'attractivité du pays pour les investisseurs nationaux et inter-

nationaux, tout en favorisant une meilleure répartition des investissements sur le territoire national. Cependant, la phase initiale de mise en œuvre de ce nouveau cadre a révélé des défis, notamment liés à l'adaptation des entreprises et des administrations publiques aux nouvelles dispositions, ainsi qu'aux efforts nécessaires pour assurer une communication efficace auprès des acteurs concernés.

Malgré les défis rencontrés, les perspectives restent prometteuses. L'engagement continu des parties prenantes, combiné à une gestion proactive des projets et optimale du nouveau Code des Investissements, a permis d'assurer un développement inclusif et durable pour la Côte d'Ivoire. Il est impératif de maintenir une collaboration étroite entre les secteurs public et privé, de renforcer la résilience des projets aux aléas extérieurs, et de veiller à une exécution efficace des investissements, en tenant compte des attentes des populations et des priorités nationales.

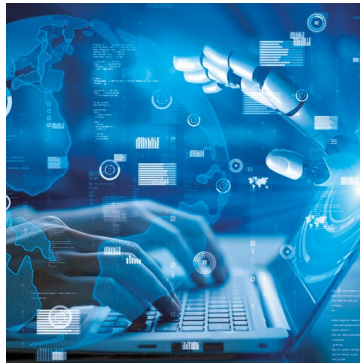
Environnement des affaires

Notre rôle, coordonner et rationaliser les initiatives
pour l'amélioration du climat des affaires en Côte d'Ivoire



SCANNEZ LE QR CODE

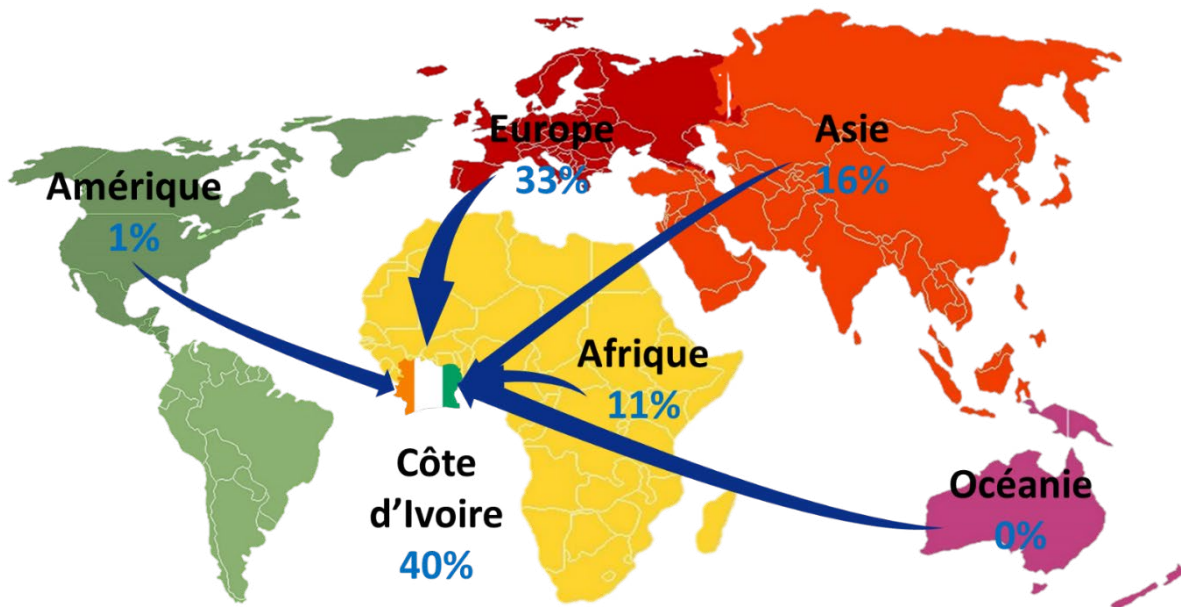
Pour accéder au code
des investissements



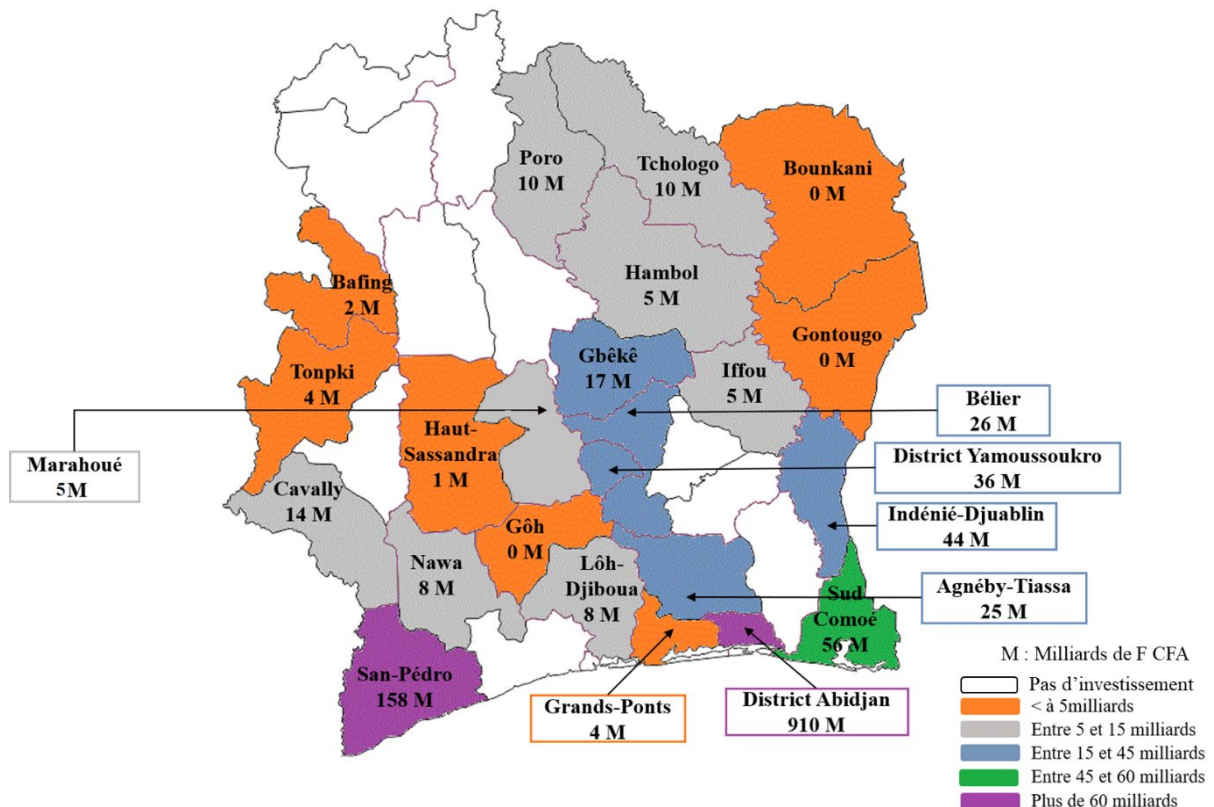


ANNEXES

Annexe 1: Investissements agréés en 2019 et réalisés par origine géographique



Annexe 2: Investissements agréés en 2019 et réalisés en fonction des régions de la Côte d'Ivoire



Annexe 3 : Critères d'évaluation de l'OCDE

Critères OCDE	Questionnaire OCDE
Pertinence	Le projet répond-il à un besoin, à une politique et aux priorités des bénéficiaires du pays ?
Cohérence	L'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?
Efficience	Les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ? Le projet produit-il des résultats de façon économique et continue ?
Efficacité	Les objectifs et résultats du projet ont-ils été atteints ? Sont-ils en train de l'être y compris les résultats différenciés entre populations ?
Impact	Le projet produit-il des effets positifs ou négatifs significatifs, voulus ou non de plus haut niveau ?
Durabilité	Les bénéfices nets produits par le projet perdureront-ils ou seront-ils susceptibles de perdurer ?

Annexe 4 : Questionnaire de suivi-évaluation des entreprises agréées en 2019

QUESTIONNAIRE DE SUIVI-EVALUATION 2019

Madame, Monsieur,

Le CEPICI vous remercie de prendre le temps de remplir ce questionnaire de suivi-évaluation. Ce questionnaire permettra d'apporter des informations internes et externes de manière continue à l'équipe projet afin d'en faire le point sur les avancées prévues et réelles des projets/programmes d'investissements privés agréés.

Nous vous rassurons que les renseignements contenus dans ce questionnaire restent confidentiels et couverts par le secret statistique, et ne feront en aucun cas l'objet d'une divulgation particulière conformément à la loi n°2013-537 du 30 juillet 2013 sur l'obligation de répondre.

SECTION A : INFORMATIONS GENERALES SUR L'ENTREPRISE

1.Raison sociale			
2.Forme Juridique		8.Adresse Géographique	
3.N° RCCM		9.Adresse Postale	
4.N° Compte Contribuable		10.Nom et prénoms du répondant	
5.N° CNPS		11.Fonction du répondant	
6. Activité principale		12.Contacts du répondant	
7. Contacts de l'entreprise		13.Email du répondant	
14.Date de création de l'entreprise	(Mois, Année) __ __ / __ __ __ __		

<p>B.1) L'entreprise a-t-elle fait valoir son agrément à l'investissement ?</p> <p>1.Oui <input type="checkbox"/></p> <p>2.Non <input type="checkbox"/> Si non, pourquoi ?</p> <p>.....</p>	<p>B.2) L'entreprise a-t-elle achevée son programme d'investissement ?</p> <p>1.Oui <input type="checkbox"/> Si oui, (Mois, Année) __ / __ __ __ __ </p> <p>2.Non <input type="checkbox"/> Si non,</p>
---	---

Annexe 4 : Questionnaire de suivi-évaluation des entreprises agréées en 2019

<p>.....</p>	<p>Pourquoi ?.....</p> <p>.....</p>												
<p>B.3) L'entreprise a-t-elle obtenu un certificat d'agrément à exploitation après la visite de constat de réalisation d'investissement ?</p> <p>1.Oui <input type="checkbox"/></p> <p>2.Sans objet (pas concerné) <input type="checkbox"/></p> <p>3.Non <input type="checkbox"/> Si non, pourquoi ?</p> <p>.....</p>	<p>B.4) L'entreprise est-elle entrée en exploitation ?</p> <p>1.Oui <input type="checkbox"/> Si oui, (Mois, Année) __ </p> <p> / __ __ __ __ </p> <p>2.Non <input type="checkbox"/> Si non, Pourquoi ?.....</p> <p>.....</p>												
<p>B.5) Quel est le volume d'investissement privé agréé projeté et réalisé durant les trois dernières années après l'obtention de l'agrément ?</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <th></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: left;">Volume d'investissement agréé projeté (en FCFA)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Volume d'investissement agréé réalisé (en FCFA)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			2019	2020	2021	Volume d'investissement agréé projeté (en FCFA)				Volume d'investissement agréé réalisé (en FCFA)			
	2019	2020	2021										
Volume d'investissement agréé projeté (en FCFA)													
Volume d'investissement agréé réalisé (en FCFA)													
<p>B.6) L'entreprise est-elle en cessation d'activité ?</p> <p>1.Oui <input type="checkbox"/> Si oui, Pourquoi ?</p> <p>.....</p> <p>2.Non <input type="checkbox"/></p>	<p>B.7) L'entreprise souhaite-t-elle effectuer un réinvestissement ?</p> <p>1.Oui <input type="checkbox"/> Si oui, quel est le montant prévu (en FCFA)</p> <p>.....</p> <p>2.Non <input type="checkbox"/> Si non, Pourquoi ?</p> <p>.....</p>												

*Volume d'investissement agréé projeté = volume d'investissement agréé communiqué dans le dossier d'agrément

*Volume d'investissement agréé réalisé= volume d'investissement agréé relevé à l'issu de la visite de constat

SECTION C : SUIVI DES

<p>C.1) L'entreprise a-t-elle bénéficié d'exonérations douanières pendant la phase d'investissement ?</p> <p>1.Oui <input type="checkbox"/> Si oui, quel est le montant (en</p>	<p>C.2) L'entreprise a-t-elle bénéficié d'exonérations de TVA (importé et local) pendant la réalisation de ses investissements ?</p>
---	--

Annexe 4 : Questionnaire de suivi-évaluation des entreprises agréées en 2019

<p>FCFA)?.....</p> <p>2.Sans objet (pas concerné) <input type="checkbox"/></p> <p>3.Non <input type="checkbox"/> Si non, Pourquoi ?.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>1.Oui <input type="checkbox"/> Si oui, quel est le montant (en FCFA)?.....</p> <p>3.Sans objet (pas concerné) <input type="checkbox"/></p> <p>2.Non <input type="checkbox"/> Si non, Pourquoi ?.....</p> <p>.....</p>																
<p>C.3) Combien de nouveaux emplois directs ont été générés du fait de l’octroi de l’agrément sur la période 2019-2021 ?</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <th></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDI</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CDD</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>SAISONNIERS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2019	2020	2021	CDI				CDD				SAISONNIERS				<p>C.4) L’entreprise a-t-elle bénéficié d’exonérations fiscales (BIC, Patente, Contribution employeur, impôt foncier) pendant les trois premières années après l’entrée en exploitation ? Voir tableau ci- dessous</p> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> </div>
	2019	2020	2021														
CDI																	
CDD																	
SAISONNIERS																	
	2019	2020			2021												
	1.Si OUI , montant (en milliards FCFA)	2.Si NO N, raison	3. Sans objet (pas concerné)	1.Si OUI , montant (en milliards FCFA)	2.Si NO N, raison	3. Sans objet (pas concerné)	1.Si OUI , montant (en milliards FCFA)	2.Si NO N, raison	3. Sans objet (pas concerné)								
BIC																	
PATENTE																	
CONTRIBUTION EMPLOYEUR																	
IMPOT FONCIER																	

SECTION D : EVALUATION DES PROJETS

1) Dans quelles mesures l’octroi de l’agrément pour le bénéfice des avantages du code des investissements répond-il à vos besoins d’investissements dans votre secteur d’activité en Côte d’Ivoire ?

.....

2) Pensez-vous que l’octroi de l’agrément pour le bénéfice des avantages du code des investissements a-t-il été mis en œuvre correctement comme prévu initialement lors de la phase de réalisation des investissements et de la phase d’exploitation ?

.....

Annexe 4 : Questionnaire de suivi-évaluation des entreprises agréées en 2019

3) Les ressources humaines, logistiques et le temps ont-ils été utilisés de manière efficace par le CEPICI dans le cadre de l'octroi de l'agrément à l'investissement pour le bénéfice des avantages du code ?

.....

4) Les ressources humaines, logistiques et le temps ont-ils été utilisés de manière efficace par les services douaniers et fiscaux dans le cadre de l'octroi de l'agrément à l'investissement pour le bénéfice des avantages du code ?

.....

5) Dans quelles mesures l'octroi de l'agrément pour le bénéfice des avantages du code des investissements s'accorde-t-il avec les autres interventions menées par l'état, notamment le bénéfice des codes sectoriels (code pétrolier, code minier, code des télécommunications) ?

.....

6) Depuis la phase de réalisation de vos investissements jusqu'à l'entrée en exploitation de votre entreprise, quel a été l'impact le plus significatif que vous avez connu ou remarqué ?

.....

SECTION E : DIFFICULTES ET ATTENTES

1) Dans le cadre de l'octroi de l'agrément pour le bénéfice des avantages du code des investissements, pouvez-vous énumérer les difficultés majeures que vous avez rencontrées ?

.....

2) Pour chaque difficulté que vous avez énumérée ci-dessus, quelle note lui attribuerez-vous sur une échelle de 1 à 100 (1 étant la difficulté la moins importante, 100 étant la difficulté la plus importante) ?

.....

3) Dans le cadre de l'octroi de l'agrément pour le bénéfice des avantages du code des investissements, quelle(s) leçon(s) avez-vous apprise(s) ?

.....

4) Quelles sont vos attentes vis-à-vis du CEPICI en termes de facilitation des investissements ?

.....

Signature et cachet du répondant

Annexe 5: Matrice du cadre logique

RESULTATS	EXTRANTS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
Effet 1.1.3. Les demandes d'agrément à l'investissement sont accrues	Extrant 1.1.3.1. Les secteurs clés et les industries stratégiques sont identifiés et promus	Act.1. Elaborer les fiches projets pour rechercher des financements additionnels Act.2. Développer des campagnes de communication ciblées pour attirer l'attention des investisseurs nationaux et étrangers sur les opportunités d'investissement dans les secteurs clés et les industries stratégiques	Le nombre d'entreprises ayant soumis une demande d'agrément passe de X à Y en 2025 La valeur des IDE dans les secteurs clés et les entreprises stratégiques passe de X MFCEA à Y MFCEA en 2025	Tableaux de bord de la DGU ; certificat d'agrément Enquête de suivi des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements
	Extrant 1.1.3.2. Le dispositif de suivi des intentions d'investissement est amélioré	Act.1. Définir des procédures claires et standardisées pour le suivi des intentions d'investissement j'jusqu'à leurs formalisations (manuel) Act.2. Construire et déployer le dispositif d'intelligence économique	Le taux de conversion des intentions en investissements concrets passe de X% à Y% en 2025 ;	Tableaux de bord de la DAI ; Tableaux de bord de la DGU
Effet 1.2. Le mécanisme de facilitation des procédures administratives est amélioré	Extrant 1.1.3.3. Le dispositif d'instruction des dossiers de demandes d'agrément est optimisé	Act.1. Réaliser un audit approfondi du processus d'instruction actuel pour identifier les goulets d'étranglement Act.2. Définir les procédures d'instruction claires et standardisées pour toutes les demandes d'agrément à l'investissement, en précisant les étapes, les délais et les exigences documentaires.	Les délais de traitement des dossiers de demande d'agrément passent de X jours à Y jours d'ici 2025	Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU
	Effet 1.2.1. Les compétences du personnel en charge de la gestion du code sont renforcées	Le mécanisme de facilitation des procédures administratives est amélioré	Le taux de plaintes à l'endroit du CEPICI relatif au processus administratif passe de X% à Y% en 2025 Le nombre de séance de formation à l'endroit du personnel à charge de la gestion du code passe de X à Y en 2025	Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU
Effet 1.2.1.1. L'évaluation des compétences du personnel en charge de la gestion du code est réalisée	Extrant 1.2.1.1.1. L'évaluation des compétences actuelles du personnel en charge de la gestion du code pour identifier les forces et les lacunes.	Act.1. Réaliser une évaluation des compétences actuelles du personnel en charge de la gestion du code pour identifier les forces et les lacunes. Act.2. Déterminer les compétences et les connaissances nécessaires pour une gestion efficace du code des investissements, en tenant compte des besoins spécifiques du CEPICI	Le nombre d'évaluations de compétences passe de X à Y en 2025	Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU
	Extrant 1.2.1.2. Les modules de formation répondant aux besoins sont conçus	Act.1. Concevoir les programmes de formation adaptés aux besoins pour combler les lacunes identifiées Act.2. Actualiser régulièrement les modules de formation sur le code des investissements	Le nombre de modules de formation spécifiques aux besoins exprimés passe de X à Y en 2025	Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU
Effet 1.2.1.3. Une plateforme d'échanges d'expérience est disponible et fonctionnelle	Extrant 1.2.1.3.1. Une plateforme en ligne	Act.1. Elaborer une plateforme en ligne Act.2. Encourager le partage de connaissances sur la plateforme, en créant des forums internes de discussion, des sessions de partage d'expérience et des groupes de travail.	Existence d'une plateforme de partage d'expérience	Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU

Annexe 5: Matrice du cadre logique

RESULTATS	EXTRANTS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION			
Impact 1. Les investissements privés réalisés sont développés	Effet 1.1. Les avantages du code des investissements sont promus	La sollicitation du code des investissements par les entreprises est accrue	Le taux de croissance des investissements privés réalisés passe de X% à Y% en 2025	Enquête de suivi des entreprises bénéficiaires des avantages du code des investissements			
				Le nombre de campagnes de promotion du code des investissements passe de X à Y en 2025			
				Tableaux de bord de la DGU			
Effet 1.1.1. La sollicitation du code des investissements est accrue	Extrait 1.1.1.1. Un mécanisme de vulgarisation est mis en place et fonctionnel	Le mécanisme de vulgarisation est mis en place et fonctionnel	La part d'investisseurs qui sollicitent les avantages du code des investissements bénéficiaire d'un accompagnement en Côte d'Ivoire passe de 0 à 100% en 2025	Tableaux de bord de la DGU			
				Act.1. Organiser des campagnes de sensibilisations pour la vulgarisation des avantages du code investissements	Le mécanisme de vulgarisation fonctionnel	Tableaux de bord de la DGU	
							Act.2. Participer à des foires commerciales internationales pour divulguer les avantages du code des investissements
							Act.3. Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des activités de vulgarisation
				Extrait 1.1.1.2. Les exemplaires du code sont imprimés et disponibles en stock suffisant	Le nombre d'exemplaires du code imprimés et distribués passe de X à Y en 2025	Tableaux de bord de la DGU	
							Act.1. Faire l'édition du code des investissements
							Act.2. Traduire le code des investissements en plusieurs langues
				Extrait 1.1.1.3. Une plateforme pour la demande du code est mise en ligne et opérationnelle	Le nombre d'utilisateurs de la plateforme passe de X à Y en 2025	Tableaux de bord de la DGU	
							Act.3. Fournir des exemplaires du code des investissements dans toutes les agences CEPICI, dans les ambassades et la chambre de commerce
							Act.1. Concevoir l'application web pour la demande du code
Effet 1.1.2. Les entreprises s'approprient le code des investissements	Extrait 1.1.2.1. Des guides pratiques sont produits et diffusés	Le nombre d'entreprises sollicitant les avantages du code passe de X à Y en 2025	Le nombre de guides pratiques produits passe de X à Y en 2025	Certificat d'agrément			
				Act.1. Fournir des manuels et fiches d'information pour aider les entreprises à comprendre le code des investissements, en mettant en évidence les principales dispositions et les incitations à l'investissement.	Tableaux de bord de la DGU		
						Act.2. Développer des campagnes publicitaires à forte portée	
						Act.3. Mettre à jour régulièrement les manuels, fiches d'informations et vidéos explicatives	
				Extrait 1.1.2.2. Les capacités des entreprises sont renforcées à la compréhension du code	Le nombre de sessions de renforcement de capacité des entreprises à la bonne connaissance du code et de ses avantages passe de X à Y en 2025	Tableaux de bord de la DGU	
							Act.1. Mettre en place des formations et ateliers pour aider les entreprises à comprendre les dispositions du code
							Act.2. Mettre en place des bureaux de suivi et d'assistance dédié à guider les entreprises
				Extrait 1.1.2.3. Mettre en place des foires aux questions en ligne pour répondre aux questions courantes des entreprises	Le nombre de sessions de foires aux questions en ligne pour répondre aux questions courantes des entreprises	Tableaux de bord de la DGU	
							Act.3. Mettre en place des foires aux questions en ligne pour répondre aux questions courantes des entreprises

Annexe 5: Matrice du cadre logique

RESULTATS	EXTRANTS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
Effet 1.2.2. Le mécanisme de simplification des procédures administratives est amélioré	Extrait 1.2.2.1. Les acteurs adoptent des pratiques responsables et éthiques	Act.1. Développer une charte éthique qui énonce clairement les valeurs, les principes et les normes attendues de tous les acteurs.	La durée moyenne de traitement des requêtes des entreprises passe de X jours en 2021 à Y jours en 2025 Le taux d'acteurs ayant une pratique responsable et éthique passe de X% en 2021 à Y% en 2025	Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU Tableaux de bord de la DGU
		Act.2. Lancer des campagnes de communication et de sensibilisation pour promouvoir les pratiques responsables et éthiques		
		Act.3. Faire le suivi du respect du code éthique		
	Extrait 1.2.2.2. Le système de gestion du code des investissements est révisité	Act.1. Mener une évaluation complète du système de gestion actuel du code des investissements pour identifier les domaines qui nécessitent une amélioration	Le système de dématérialisation est actif	Tableaux de bord de la DGU
		Act.2. Effectuer un benchmark pour améliorer le système de gestion du code des investissements		
		Act.3. Proposer un nouveau cadre de fonctionnement du système de gestion du code des investissements		
	Extrait 1.2.2.3. La documentation du processus de demande d'agrément à l'investissement est simplifiée	Act.1. Faire une étude diagnostique d'identification de la lourdeur administrative et faire des propositions d'amélioration	Le nombre de consultations publiques effectué passe de X à Y en 2025	Tableaux de bord de la DGU
		Act.2. Améliorer le processus de fonctionnement du Guichet unique		
	Effet 1.2.3. Le mécanisme d'octroi des certificats d'agréments est rationalisé	Extrait 1.2.3.1. Le manuel de procédures d'octroi de l'agrément est élaboré et diffusé	Act.1. Rédiger un projet du manuel	La durée moyenne du processus d'octroi du certificat d'agrément passe de X jours à Y jours en 2025 Existence d'un manuel de procédures d'octroi de l'agrément / le nombre de manuels distribués passe de X à Y en 2025
Act.2. Mener des campagnes d'information sur la disponibilité du manuel de procédures				
Extrait 1.2.3.2. Le dispositif d'analyse des demandes est optimisé		Act.1. Effectuer une évaluation détaillée du processus d'analyse des demandes d'agrément actuel pour identifier les retards, les inefficacités et les problèmes.	La durée moyenne d'analyse des dossiers de demande passe de X jours à Y jours en 2025	Comité d'agrément ; Enquête de suivi
		Act.2. Réviser et simplifier les procédures d'analyse des demandes d'agrément en éliminant les étapes redondantes ou inutiles.		
Extrait 1.2.3.3. Le dispositif de constatation et de clôture des investissements est révisité et optimisé		Act.1. Mener une évaluation approfondie du processus de constatation et de clôture des investissements actuel pour identifier les lacunes et les inefficacités.	Le nombre de documents nécessaire aux demandes passe de X à Y en 2025	Comité d'agrément ; Enquête de suivi
		Act.2. Définir des procédures claires et standardisées pour la constatation et la clôture des investissements, en précisant les étapes, les délais et les exigences documentaires.		
		Act.3. Mettre en place un système numérique pour automatiser et simplifier les processus de constatation et de clôture, permettant aux investisseurs de soumettre des informations de manière électronique.		

Annexe 5: Matrice du cadre logique

RESULTATS	EXTRANTS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
Effet 1.3. Les investissements agréés Focus 2019	<p>Les investissements productifs sont réalisés dans les secteurs prioritaires</p> <p>Le bénéfice des avantages du code des investissements en termes exonérations douanières et de TVA au profit des entreprises agréées est accru</p> <p>Extrait 1.3.1.1. Un cadre d'échange et de collaboration entre le CEPICI et la DGD est mis en place et opérationnel</p> <p>Act.1. Créer une plateforme de collaboration entre le CEPICI et la DGD pour assurer une communication efficace et une collaboration étroite.</p> <p>Act.2. Clarifier les rôles et les responsabilités de chaque partie dans le cadre de la collaboration en veillant à ce que les activités soient bien définies et réparties.</p> <p>Act.3. Réaliser des évaluations périodiques de la collaboration pour identifier les domaines nécessitant des améliorations et ajuster les procédures en conséquence.</p> <p>Extrait 1.3.1.2. Les demandes d'exonérations douanières sont effectuées par les entreprises</p> <p>Act.1. Informer les entreprises des avantages douaniers auxquels elles peuvent prétendre en vertu du code des investissements</p> <p>Act.2. Fournir une assistance technique aux entreprises pour les aider à préparer correctement leurs demandes d'exonération douanière.</p> <p>Extrait 1.3.2. Les financements sont disponibles et diversifiés</p> <p>Extrait 1.3.2.1. Les mécanismes de financement existants au sein des PTF sont promus</p> <p>Act.1. Identifier les mécanismes de financement disponibles au sein des PTF</p> <p>Act.2. Concevoir des supports de communication attrayants (brochures, dépliants, vidéos explicatives) pour présenter les mécanismes de financement</p> <p>Extrait 1.3.2.2. Les modes de financement alternatifs sont disponibles</p> <p>Act.1. Faciliter la création par des partenaires financiers privés d'un Fonds d'investissement alternatif pour le financement de projets</p> <p>Act.2. Identifier et recenser les modes de financement alternatifs disponibles (le financement participatif, le capital-risque, le prêt P2P, le capital-investissement, les subventions, les obligations vertes, etc.)</p> <p>Act.3. Promouvoir les modes de financement alternatifs auprès des entrepreneurs, investisseurs.</p> <p>Extrait 1.3.2.3. Une politique de facilitation d'accès au crédit est mise en place</p> <p>Act.1. Mettre une évaluation approfondie des besoins et des obstacles à l'accès au crédit des investisseurs</p> <p>Act.2. Élaborer une politique de facilitation d'accès au crédit</p> <p>Act.3. Mettre en place des mécanismes de garantie (fonds de garantie, cautions solidaires)</p>	<p>La valeur des investissements réalisés dans les secteurs prioritaires passe de X à Y MFCEA à Y MFCEA</p> <p>Les recettes douanières notamment de droits de douane liées aux projets d'investissements agréés passent de X à Y en 2025</p> <p>Existence d'un cadre d'échange et de collaboration entre le CEPICI et la DGD / Le nombre de séances de travail passe de X à Y en 2025</p>	<p>Enquête de suivi des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements</p> <p>Enquête de suivi des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements</p> <p>Tableaux de bord de la DGU</p>	
		<p>Le nombre d'entreprises sollicitant les exonérations douanières passe de X à Y en 2025</p>	<p>Certificat d'agrément à l'investissement</p>	
		<p>La valeur contributive des sources alternatives de financement passe de X MFCEA à Y MFCEA en 2025</p> <p>La proportion des financements alternatifs passe de X% à Y% en 2025</p>	<p>Certificat d'agrément à l'investissement</p> <p>Enquête de suivi des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements</p>	
		<p>Existence d'une politique de facilitation d'accès au crédit est validée</p>	<p>Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU ; Dossiers d'agrément</p>	
		<p>La valeur des fonds d'investissement spécifiques passe de X à Y MFCEA en 2025</p>	<p>Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU ; Dossiers d'agrément</p>	

Annexe 5: Matrice du cadre logique

RESULTATS	EXTRANTS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
Effet 1.3.3. Le dispositif d'Aftercare est amélioré	Extrait 1.3.3.1. le manuel de procédures de suivi des griefs est disponible et disséminé	Act.1. Elaborer le manuel de procédures de suivi des griefs Act.2. Développer une feuille de route du Service d'assistance post investissement	La part de projets d'investissements bénéficiant d'un accompagnement en Côte d'Ivoire passe de X% à Y% en 2020	Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU ; Dossiers d'agrément
			Existence d'un Manuel de procédures de suivi des griefs	Aftercare
Impact 2. La pérennité des entreprises et la création d'emplois durables et décents sont soutenues	Extrait 1.3.3.2. Un service d'assistance post-investissement est mis en place et opérationnel	Act.1. Mener une évaluation des besoins post-investissement des entreprises pour comprendre leurs défis Act.2. Mettre en place un service d'assistance post-investissement Act.3. Collecter des données et des retours d'expérience des entreprises bénéficiaires pour améliorer continuellement la qualité du service.	Existence d'un Service d'assistance post-investissement / Le nombre d'utilisateurs du service passe de X à Y en 2025	Tableau de bord aftercare
	Extrait 1.3.3.3. Des outils d'évaluation de la satisfaction des usagers du dispositif d'aftercare sont mis en place	Act.1. Identifier les outils d'évaluation (questionnaire, entretiens...) Act.2. Collecter et analyser les données issues de ces outils Act.3. Communiquer sur les résultats issus de ces outils d'évaluation	Le nombre d'outils de rétroaction passe de 0 à X en 2025	Tableau de bord aftercare
Effet 2.1. La performance économique et financière des entreprises est améliorée	Extrait 2.1.1.1. La Responsabilité Sociétale et Environnementale des entreprises est accrue		Le taux de survie des entreprises agréées passe de X% à Y % en 2025/ Le nombre d'emplois durables et décents créés passe de X à Y en 2025	Enquête d'évaluation
			La valeur ajoutée créée durant les trois premières années d'exploitation par les entreprises agréées passe de 0 à Y en 2025	Enquête de suivi des entreprises bénéficiaires des avantages du code des investissements
			La proportion des entreprises agréées conforme à la démarche RSE passe de X à Y d'ici 2025	Enquête de suivi des entreprises bénéficiaires des avantages du code des investissements
Impact 2.1.1.1. La performance économique et financière des entreprises est accrue	Extrait 2.1.1.1.1. Un dispositif de suivi des engagements RSE en mis en place et opérationnel	Act.1. Faire l'état des lieux des pratiques RSE au sein des entreprises agréées Act.2. Suivre l'exécution du plan de déploiement de la démarche RSE des entreprises agréées	Existence d'un dispositif de suivi des engagements RSE	Enquête de suivi des entreprises bénéficiaires des avantages du code des investissements
	Extrait 2.1.1.1.2. Un code de conduite éthique est élaboré et adopté par les entreprises	Act.1. Faire un benchmark pour l'élaboration de la charte Act.2. Rédiger la charte Act.3. Promouvoir la charte auprès des entreprises	Le nombre d'entreprises agréées se conformant au code éthique passe de X à Y en 2025	Enquête de suivi des entreprises bénéficiaires des avantages du code des investissements

Annexe 5: Matrice du cadre logique

<p>Extram 2.1.1.3. L'état des lieux des pratiques RSE des entreprises agréées est établi</p> <p>Act.1. Faire une revue des pratiques RSE dans les entreprises agréées</p> <p>Act.2. Partager les bonnes pratiques en matière de RSE</p> <p>Act.3. Etablir une communication transparente sur les RSE des entreprises agréées</p>	<p>Les politiques de diversité et d'inclusion qui prônent l'égalité des chances</p>	<p>Enquête de suivi des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements</p>
<p>Effet 2.1.2. Le bénéfice des avantages du code des investissements en termes d'exonérations fiscales au profit des entreprises agréées est accru</p> <p>Extram 2.1.2.1. Un cadre d'échange et de collaboration entre le CEPICI et la DGI est mis en place et opérationnel</p> <p>Act.1. Créer une plateforme de collaboration entre le CEPICI et la DGI pour assurer une communication efficace et une collaboration étroite.</p> <p>Act.2. Clarifier les rôles et les responsabilités de chaque partie dans le cadre de la collaboration en veillant à ce que les activités soient bien définies et réparties.</p> <p>Act.3. Réaliser des évaluations périodiques de la collaboration pour identifier les domaines nécessitant des améliorations et ajuster les procédures en conséquence.</p>	<p>Les recettes fiscales liées aux projets d'investissements agréés passent de X à Y en 2025</p> <p>Existence d'un cadre d'échange et de collaboration entre le CEPICI et la DGI / Le nombre de séances de travail passe de X à Y en 2025</p>	<p>Enquête de suivi des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements</p> <p>Tableaux de bord de la DGI</p>
<p>RESULTATS</p> <p>EXTRANTS</p> <p>ACTIVITES</p> <p>EXtram 2.1.2.2. Les demandes d'exonération fiscales sont effectuées par les entreprises</p> <p>Act.1. Informer les entreprises des avantages dont elles peuvent prétendre en vertu du code des investissements</p> <p>Act.2. Fournir une assistance technique aux entreprises pour les aider à préparer correctement leurs demandes d'exonération fiscale</p>	<p>INDICATEURS</p> <p>Le nombre d'entreprises agréées ayant émis une demande d'exonération fiscale passe de X à Y en 2025</p>	<p>SOURCES DE VERIFICATION</p> <p>Enquête de suivi des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements</p>
<p>Effet 2.1.3. Les compétences des points focaux des entreprises sont améliorées</p> <p>Extram 2.1.3.1. Une plateforme d'accompagnement des entreprises dans le management de leurs activités est disponible et fonctionnelle</p> <p>Act.1. Identifier les ressources humaines, financières et technologiques nécessaires pour mettre en place la plateforme.</p> <p>Act.2. Concevoir et développer la plateforme d'accompagnement</p> <p>Act.3. Mettre en place un système de suivi des progrès des entreprises dans l'application des conseils et des bonnes pratiques recommandés</p>	<p>Le taux de rejet des dossiers de demande d'agrément chute de X% à Y% d'ici 2025</p> <p>Le taux de sollicitation de la plateforme par les entreprises agréées passe de X% à Y% en 2025</p>	<p>Comité d'agrément ; Enquête de suivi</p> <p>Tableaux de bord de la DGI</p>
<p>Extram 2.1.3.2. Un cadre de renforcement des capacités avec des experts de la DGI et de la DGD est mis en place et fonctionnel</p> <p>Act.1. Mener une évaluation des besoins des entreprises en renforcement de capacité</p> <p>Act.2. Mettre en place un pool d'experts de la DGI et la DGD</p> <p>Act.3. Organiser des programmes de formation (ateliers, séminaires, Webinaires) avec les experts</p>	<p>Le nombre de sessions de formation avec les experts de la DGI et de la DGD à l'endroit des points focaux des entreprises agréées passe de X à Y en 2025</p>	<p>Tableaux de bord de la DGI</p>
<p>Effet 2.2. Les emplois durables et décents, générés par les projets d'investissement, sont accrus</p>	<p>Le taux de création d'emplois durables et décents générés par les projets d'investissement passe de X% à Y% d'ici 2025; le taux de travailleurs</p>	<p>Enquête de suivi des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements</p>

Annexe 5: Matrice du cadre logique

		permanents dans les entreprises agréées passe de X% à Y% en 2025.	Enquête de suivi des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements
Effet 2.2.1. Les créations et développements d'activités sont accrus		Le taux d'entreprises créées passe de X% à Y% en 2025 ; La valeur des investissements réalisés dans le cadre du développement d'activités passe de X MFCCA à Y MFCCA en 2025	Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU;
	Extrait 2.2.1.1. Les chaînes de valeurs issues des secteurs éligibles au code sont promues	Le taux d'intégration des PME dans les chaînes de valeurs issus des secteurs éligibles au code passe de X% à Y% en 2025	Dossiers d'agrément
	Act.1. Effectuer une analyse des chaînes de valeur dans les secteurs pour identifier les opportunités et les défis.		
	Act.2. Identifier les champions nationaux dans les filières ou dans les chaînes de valeur sectorielles		
	Act.3. Divulguer les opportunités d'investissement dans les chaînes de valeur identifiées		
Extrait 2.2.1.2. Les réformes pour l'amélioration de la compétitivité des PME - PMI sont mises en œuvre	Le score de la Côte d'Ivoire à l'indice du climat des affaires propres à la compétitivité des PME/PMI passe à X en 2025		Rapport Doing Business
	Act.1. Organiser des groupes de travail techniques paritaires (privé-public)		
	Act.2. Identifier les obstacles auxquels sont confrontés les PME		
	Act.3. Elaborer et proposer les réformes pour l'amélioration de la compétitivité des PME-PMI		
Extrait 2.2.1.3. Le dispositif de création de bourse de projets est valorisé	Le nombre de projets proposés et financés dans le cadre de la bourse des projet passe de X à Y en 2025		Enquête de suivi ; Tableau de Bord DGU;
	Act.1. Identifier et répertorier les projets		Dossiers d'agrément
	Act.2. Développer une application pour la gestion de la bourse de projets		
	Act.3. Promouvoir la Bourse des projets (mise en relation)		

Annexe 5: Matrice du cadre logique

RESULTATS	EXTRANTS	ACTIVITES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	
Effet 2.2.2. Les compétences des ressources humaines dans les zones d'investissement sont développées	Extrait 2.2.2.1. L'évaluation des compétences des RH dans les ZI est réalisée	Act.1. Faire une cartographie des ressources humaines dans les différentes zones d'investissement	Le taux de satisfaction des entreprises agréées relativement aux besoins en ressources humaines passe de X% à Y% en 2025 Existence d'une cartographie des compétences des ressources humaines dans les zones d'investissement	Enquête de suivi des entreprises bénéficiaires des avantages du code des investissements Enquête d'évaluation	
		Act.2. Elaborer un référentiel de compétences			
		Act.3. Faire une évaluation des besoins en ressources humaines des entreprises agréées dans chacune des zones			
	Extrait 2.2.2.2. Une politique d'attraction et de rétention de talents est mise en œuvre dans les ZI	Act.1. Créer des programmes de reconnaissance et de récompense des employés	Existence d'une politique d'attraction et de rétention de talents dans les zones d'investissement	Enquête d'évaluation	
		Act.2. Proposer des offres salariales concurrentielles par rapport aux entreprises de la région			
		Act.3. Mettre en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement des employés			
	Effet 2.2.3. Les politiques mises en œuvre par les investisseurs, en lien avec le contenu local, sont intensifiées	Extrait 2.2.3.1. Les mécanismes d'approvisionnement auprès des producteurs locaux sont mis en place et opérationnel	Act.1. Evaluer les besoins et les possibilités d'approvisionnement	La proportion d'entreprises appliquant des politiques de contenu local passe de X à Y en 2025 La proportion des produits venant des producteurs locaux dans les approvisionnements des entreprises agréées passe de X à Y en 2025	Enquête de suivi des entreprises bénéficiaires des avantages du code des investissements Enquête de suivi des entreprises bénéficiaires des avantages du code des investissements
			Act.2. Etablir un référentiel des fournisseurs locaux et de leur capacité à répondre aux besoins		
			Act.3. Etablir un système de mise en relation entre les entreprises agréées et les fournisseurs locaux		
		Extrait 2.2.3.2. Les réformes relatives aux PME sont mises en place	Act.1. Réaliser une analyse du contexte économique, des défis et des opportunités des PME	Existence des réformes relatives aux PME d'ici 2025	Communication en Conseil des Ministres
Act.2. Promouvoir les pratiques inclusives qui permettent aux PME locales de participer à la chaîne de valeur.					
Act.3. Etablir des normes et des incitations qui favorisent l'accès au financement des PME					
Extrait 2.2.3.3. Une politique d'accompagnement des PME locales est mise en place		Act.1. Effectuer un diagnostic des actions actuelles mises en œuvre en faveur des PME	Existence d'une politique d'accompagnement des PME d'ici 2025	Communication en Conseil des Ministres	
		Act.2. Effectuer une analyse complète des besoins des PME			
		Act.3. Concevoir des programmes adaptés aux besoins spécifiques des PME			
Effet 2.3. Le respect des engagements pris par les entreprises est intensifié		Extrait 2.3.1. Le respect des engagements fiscaux pris par les entreprises agréées est intensifié	Act.1. Mettre à jour les textes réglementaires en vigueur	Le taux de conformité des entreprises aux réglementations en vigueur passe de X% à Y% en 2025	Enquête de suivi des entreprises bénéficiaires des avantages du code des investissements
	Act.2. Mettre à jour les textes réglementaires en vigueur				
Effet 2.3.1. Le respect des engagements fiscaux pris par les entreprises agréées est intensifié	Extrait 2.3.1.1. Le respect des engagements fiscaux pris par les entreprises agréées est intensifié	Act.1. Mettre à jour les textes réglementaires en vigueur	Le niveau de satisfaction des engagements fiscaux pris par les entreprises agréées est intensifié	Documents comptables et financiers des entreprises	
		Act.2. Mettre à jour les textes réglementaires en vigueur			

Annexe 5: Matrice du cadre logique

entreprises agréées passe de X% à Y% en 2025		agréées	
Existence d'un mécanisme formel de suivi des engagements de l'Etat		DPES	
Extram 2.3.1.1. Un mécanisme de suivi des engagements de l'Etat est mis en place	Act.1. Mettre en œuvre un plan d'action pour le suivi des engagements de l'Etat	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
	Act.2. Mettre en place le système de suivi des engagements de l'Etat		
RESULTATS	ACTIVITES		
Effet 2.3.2. Le respect des engagements sociaux pris par les entreprises agréées est intensifié	Extram 2.3.1.2. Les engagements de l'Etat sont promus auprès des structures publiques prenantes	Le taux de connaissance des engagements de l'Etat auprès des structures publiques prenantes passe de X% à Y% en 2025	Enquête d'évaluation
	Act.1. Organiser au moins une session annuelle de présentation des engagements de l'Etat pour les administrations publiques		
	Act.2. Organiser des ateliers thématiques sur les engagements de l'Etat et leur atteinte		
Extram 2.3.2.1. Un mécanisme de suivi des engagements sociaux des entreprises agréées est mis en place	Act.1. Mettre en œuvre un plan d'action pour le suivi des engagements des entreprises agréées	Le niveau de satisfaction des engagements sociaux pris par les entreprises agréées passe de X% à Y% en 2025	Enquête d'évaluation
	Act.2. Mettre en place le système de suivi des engagements de l'Etat		
	Act.3. Mettre en place le système de contrôle interne et externes et de procédures des activités sont mis en place		
Effet 2.3.3. Le respect des engagements environnementaux pris par les entreprises agréées est intensifié	Act.1. Vérifier l'intégration des principes éthiques dans les structures de gouvernance des entreprises agréées	Existence d'un document d'éthiques, existence d'un système de contrôle	Enquête de suivi des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements
	Act.2. Mettre en place un mécanisme de sanctions en cas de non-respect du code de conduite		
	Act.3. Vérifier la mise en place d'un processus d'amélioration continue basé sur les retours d'expérience		
Extram 2.3.3.1. Les termes de référence des études d'impact environnementaux sont produits	Act.1. Identifier les projets pour lesquels une étude d'impact est nécessaire	Le niveau de satisfaction des engagements environnementaux pris par les entreprises agréées passe de X% à Y% en 2025	Enquête de suivi des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements
	Act.2. Mettre en place une équipe projet chargée de suivre la conception des TDR		
	Act.3. Communiquer sur la nécessité d'effectuer des études d'impact environnemental		
Extram 2.3.3.2. Les études d'impact environnementaux sont faites	Act.1. Prendre part à la réalisation des études d'impact environnemental	Le nombre de TDR des études d'impact passe de X à Y en 2025	Dossier de demande d'agrément ; Tableau de bord DGU
	Act.2. Suivre la remise effective des rapports d'étude d'impact environnemental des entreprises agréées		



NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOTRE INVESTISSEMENT

LE GUICHET UNIQUE DE
L'INVESTISSEMENT EN CÔTE D'IVOIRE

Direction Générale

1^{er}, 2^e étage, Immeuble MEMANOU, Boulevard Clozel,
Plateau-Abidjan
Téléphone : +225 27 20 31 14 00 Fax : +225 27 20 31 14 09

Guichet Unique des Formalités d'Entreprises

Immeuble Grand Siècle, Carrefour PISAM, 2^e, 3^e & 4^e étage,
Cocody-Abidjan
Téléphone : +225 25 22 01 79 00 / 01 / 14 Fax : +225 27 20 30 23 94

Contactez nous

 www.cepici.ci



Suivez nous

 CEPICI Officiel  CEPICI Officiel  CEPICI Officiel



SCANNEZ MOI POUR
visiter notre site internet



CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE



Direction Générale
1er et 2ème étage Immeuble MEMANOU
Boulevard Clozel, Plateau-Abidjan

 CEPICI_Officiel

 www.cepici.ci

 27 20 31 14 00

INVESTIR EN
CÔTE D'IVOIRE

